

PROCÈS-VERBAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 18 mars 2024 à 18 h 30, à la Salle Edgar Faure de DOLE, sur la convocation de Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire de Dole. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Catherine NONNOTTE-BOUTON a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 29
Nombre de procurations : 06
Nombre de votants : 29
Date de la convocation : 12 mars 2024
Date de publication : 22 mars 2024

Conseillers présents

M. Jean-Baptiste GAGNOUX,	M. Jean-Pierre CUINET,	M. Mohamed MBITEL,
Mme Isabelle GIROD,	M. Paul ROCHE,	Mme Claire BOURGEOIS-
Mme Isabelle MANGIN,	M. Jacques PÉCHINOT,	RÉPUBLIQUE,
Mme Sylvette MARCHAND,	M. Jean-Michel REBILLARD,	Mme Laetitia CUSSEY,
M. Stéphane CHAMPANHET,	Mme Blandine CRETIN-	M. Hervé PRAT, Mme Laetitia
Mme Catherine NONNOTTE-	MAITENAZ, M. Patrice CERNELA,	JARROT-MERMET,
BOUTON, M. Daniel GERMOND,	M. Jean-Philippe LEFÈVRE,	Mme Nadine HERRMANN,
Mme Frédérique DRAY,	Mme Isabelle DELAINE,	M. Guillaume BOUTELOUP
M. Philippe JABOVISTE,	Mme Nathalie JEANNET,	
Mme Maryline MIRAT,	Mme Catherine DEMORTIER-	
M. Alexandre DOUZENEL,	BLANC, Mme Patricia ANTOINE,	

Conseillers absents ayant donné procuration

M. Mathieu BERTHAUD donne procuration à M. Paul ROCHE
M. Jean-Pascal FICHÈRE donne procuration à Mme Sylvette MARCHAND (points 01 et 02)
Mme Justine GRUET donne procuration à M. Jean-Baptiste GAGNOUX
M. Nicolas GOMET donne procuration à Mme Laetitia JARROT-MERMET
M. Timothée DRUET donne procuration à M. Hervé PRAT
Mme Christine MUGNIER donne procuration à Mme Isabelle MANGIN

Conseillers absents non représentés

Mme Isabelle MANGIN (DCM-2024-008) ; M. Stéphane CHAMPANHET (DCM-2024-008) ;
M. Daniel GERMOND (DCM-2024-008) ; Mme Maryline MIRAT (DCM-2024-008) ;
M. Jean-Pierre CUINET (DCM-2024-008) ; Mme Nathalie JEANNET (DCM-2024-008) ;
Mme Catherine DEMORTIER-BLANC (DCM-2024-008) ; M. Mohamed MBITEL (DCM-2024-008) ;
Mme Laetitia CUSSEY (DCM-2024-008)

Point d'information

Désignation d'un secrétaire de séance

- 1 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 janvier 2024
- 2 Communication des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation de pouvoirs
- 3 Mise en œuvre d'actions en faveur de l'« Engagement, la Mémoire et la Citoyenneté »
- 4 Rapport annuel 2023 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux
- 5 Convention 2024 avec la Fondation « 30 millions d'amis » pour la stérilisation et l'identification des chats errants

- 6 Rémunération des intervenants dans le cadre de conférences au sein du Musée des Beaux-arts
- 7 Rémunération du commissaire de l'exposition « Jean-Bernard BUTIN ». La vitalité du peu » - Musée des Beaux-arts de Dole
- 8 Constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un contrat de concession de mobilier urbain publicitaire et non publicitaire
- 9 Accompagnement financier des associations pour l'année 2024
- 10 Demande de subvention à la DRAC pour la mise en œuvre du label « Ville d'art et d'histoire »
- 11 Demande de subventions pour deux expositions temporaires au Musée des Beaux-arts de Dole
- 12 Demande de subvention pour trois restaurations de tableaux au Musée des Beaux-arts de Dole
- 13 Demande de subvention pour une opération de désinfestation des collections archéologiques du Musée des Beaux-arts de Dole
- 14 Contrat de Ville 2024-2030
- 15 Mission d'accueil des 13-18 ans par l'association Loisirs Populaires Dolois pour l'année 2024
- 16 Animations aux pieds des immeubles par l'association Loisirs Populaires Dolois
- 17 Modification du règlement de fonctionnement des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (crèches) - pénalité
- 18 Participation de la Ville aux classes de découverte pour l'année scolaire 2023-2024
- 19 Participation aux frais de scolarité des écoles privées de la Ville de Dole
- 20 Modification de la carte scolaire
- 21 Bilan foncier 2023
- 22 Cession de terrain à la Société OMNIA REX - Délibération complémentaire : désaffectation et déclassement du domaine public
- 23 Cession de terrain à la Société OMNIA REX - Délibération complémentaire : cession
- 24 Cession du Château de Crissey et du centre aéré de Crissey – Délibération complémentaire : désaffectation et déclassement du domaine public
- 25 Cession du Château de Crissey et du centre aéré de Crissey – Délibération complémentaire : cession
- 26 Cession de terrain à Madame et Monsieur BOURGEOIS
- 27 Acquisition de terrain à la SCI Maximus – Rue du Prélot
- 28 Échange de terrain avec Madame et Monsieur BOINE
- 29 Classement dans le domaine public communal d'une impasse dépendant de l'avenue du Maréchal Juin

Procès-verbal

M. le Maire : Mesdames et messieurs, je vais ouvrir ce Conseil Municipal. Je vais vous demander le silence. J'ai les pouvoirs de Mathieu BERTHAUD à Paul ROCHE, de Justine GRUET à moi-même (Jean-Baptiste GAGNOUX), de Christine MUGNIER à Isabelle MANGIN, de Nicolas GOMET à Laetitia JARROT-MERMET, de Timothée DRUET à Hervé PRAT et de Jean-Pascal FICHÈRE à Sylvette MARCHAND en attendant son arrivée.

Concernant la désignation d'un(e) secrétaire de séance, il est proposé de désigner Madame Catherine NONNOTTE-BOUTON. Merci.

RAPPORT N° 01 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2024

M. le Maire : *Y a-t-il des observations sur ce compte rendu ? Je n'en vois pas. Je le considère comme étant approuvé.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte rendu de la séance du 26 janvier 2024.

RAPPORT N° 02 : COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION DE POUVOIRS

M. le Maire : *Y a-t-il des observations sur ces décisions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie. Nous passons au rapport n° 3. La parole est à Isabelle GIROD.*

RAPPORT N° 03 : MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS EN FAVEUR DE L'« ENGAGEMENT, LA MEMOIRE ET LA CITOYENNETE »

DCM-2024-002

Mme GIROD : *Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. La Ville de Dole souhaite mettre en avant la valeur d'engagement, la transmission de la mémoire et la citoyenneté au travers d'actions auprès des jeunes. En effet, la Ville s'inscrit dans le dispositif des jeunes en Service National Universel (SNU), et à être, ainsi, partenaire de ce dispositif national. Pour 2024, la mission d'intérêt général proposée porte sur le thème de la transmission de la Mémoire et les valeurs de la République. Ce temps de service à la Nation portera ainsi sur un travail de recherche sur chacune des sépultures du carré militaire 1939-1945/Outre-mer/Opex, qui sera ensuite remis en état et embelli.*

Parallèlement, la Ville met en place, à partir de l'automne 2024, une Journée de la Citoyenneté. Cette journée, qui se déroulera tous les ans, sera un temps de rencontres entre les collégiens et lycéens des établissements scolaires dolois partenaires, les armées, les pompiers, la gendarmerie et la police, les associations œuvrant pour la mémoire et les institutions. Cette journée sera également l'occasion de les sensibiliser aux valeurs républicaines et permettra de renforcer les liens avec le 511^e Régiment du Train d'Auxonne avec lequel Dole est jumelée.

Dans le même objectif, la Ville, en partenariat avec le Souvenir Français, travaille à la valorisation du Bleuets de France, œuvre caritative nationale qui accompagne dans leur vie quotidienne les blessés de guerre, les pupilles de la nation, les victimes d'actes de terrorisme et aide les conjoints survivants.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- *d'approuver les différentes actions mises en œuvre en faveur de l'« Engagement, la Mémoire et la Citoyenneté » ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de l'ONaCVG (Office National des anciens Combattants et Victimes de Guerre), du Souvenir Français et de la FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie), ainsi qu'auprès de tout organisme pouvant soutenir les projets initiés en ce sens et dans ce cadre par la Ville ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces projets.*

M. le Maire : *Merci, Isabelle. Sur ce rapport en lien avec les différents éléments que j'ai cités en principe lors de la cérémonie des vœux, le but est, pour nous, municipalité, d'être engagés en faveur des actions de citoyenneté, des actions mémorielles et de l'engagement des jeunes générations en faveur de la Nation dans un contexte qui, depuis trop longtemps, nous montre une perte de consistance de celles-ci. Le but est aussi de s'inscrire, par rapport à ces principes, dans le dispositif du Service National Universel en étant nous-mêmes, collectivité, en mesure d'accueillir des jeunes qui s'engagent dans le SNU et bien évidemment, de pouvoir mettre en place différentes actions dans le cadre du règlement de ce SNU.*

Comme l'a cité Isabelle GIROD, ce SNU portera, pour cette première année, sur le thème « Défense et Mémoire » parmi l'ensemble des neuf thématiques possibles, et nous aurons au fur et à mesure des années un turn-over qui s'appliquera en fonction des possibilités de mise en place de ce SNU dans les autres thématiques citées.

Il s'agit aussi, bien sûr, au-delà du SNU, de favoriser tous les liens possibles avec les institutions civiques, civiles et militaires qui constituent les piliers de l'organisation de la société et d'accompagner du mieux possible toutes les actions de souvenir et de mémoire par respect de ceux qui ont perdu la vie au service de la France. Voilà l'idée générale de cette délibération. Je vous propose également, Bruno MAZIER, frère de Nicolas MAZIER tué par Daesh en Irak en 2023 en tant que parrain de ces opérations. Y a-t-il des questions, des observations ou des commentaires sur cette délibération ?

M. PRAT : *Lors des vœux, j'étais derrière vous avec mes collègues de l'opposition. Nous avons été, pour un certain nombre d'entre nous, assez mal à l'aise, voire surpris de vos déclarations. J'aimerais y revenir à cette occasion, puisque vous parlez des vœux. J'ai donc rédigé un petit texte présentant mon ressenti.*

« Monsieur le Maire avait montré, lors des vœux, son admiration de l'uniforme et ce soir, le rapport présenté confirme ce prisme. La vision de la citoyenneté est complètement déséquilibrée, mais c'est dans la continuité des annonces faites lors de la cérémonie des vœux aux Doloises et aux Dolois. Lors de ces vœux, j'ai d'ailleurs été surpris des déclarations de Monsieur le Maire qui s'est fait applaudir par une partie de l'assistance en déclarant que jamais il ne manifesterait contre les forces de l'ordre. Les élus de l'opposition ont participé l'été dernier au rassemblement devant la mairie, en soutien aux forces de l'ordre lorsqu'elles ont été victimes des violences des émeutiers.

Cependant, dans la même logique du respect des valeurs de la République « Liberté, Égalité, Fraternité », la manifestation des citoyens est légitime lorsque les forces de l'ordre ne respectent pas notre pacte républicain, comme ce fut le cas lors de manifestations de Gilets jaunes où plusieurs manifestants furent éborgnés, ou lorsqu'un jeune manifestant pacifique contre un projet de retenue d'eau a été tué par un tir de grenade, ou bien encore si des contrôles d'identité abusifs sont répétés. Pour moi, le respect de la personne humaine doit s'exprimer à tous les échelons par les citoyens et par tous les représentants de l'État. C'est ainsi que nous construisons la citoyenneté qui nous permet de vivre ensemble.

Lors de vos vœux, vous avez aussi exprimé votre volonté de mettre en application les orientations du président de la République à travers le port de l'uniforme à l'école. Croire que l'uniforme va faire disparaître le manque de respect, les propos sexistes ou homophobes de quelques élèves est une illusion. L'école subit l'évolution de notre société. Cette semaine, j'ai découvert lors d'un conseil de classe que plusieurs élèves de 6^e étaient des geeks et passaient leurs nuits à faire des jeux vidéo. Le travail est donc bien éducatif en lien avec les familles. Il y a aussi des dérives encore plus graves qui touchent la jeunesse, comme la radicalisation religieuse ou politique. Croire que le port de l'uniforme résoudrait ces maux dans notre société est une illusion.

Mais je reviens sur le rapport présenté ce soir. Vous vous appuyez dans son introduction sur la mise en place du Service National Universel. Sur ce point, vous ne faites que respecter la loi en axant sur le travail de mémoire, ce qui est tout à fait dans l'esprit du SNU. Je serai beaucoup plus critique sur la deuxième partie de ce rapport qui concerne la mise en place d'une Journée de Citoyenneté. Votre projet s'inscrit complètement dans l'état d'esprit du discours de vos vœux aux Doloises et aux Dolois (visites de gendarmerie, renforcement des liens avec le 501^e Régiment du Train, valorisation du Bleu et de France qui accompagne les pupilles de la Nation, les victimes d'actes de terrorisme). Ce rapport pourrait contribuer à amorcer des pistes de la part de notre collectivité sur l'engagement et la citoyenneté s'il n'était pas aussi restrictif dans ses orientations.

Bien sûr, nous étions présents pour honorer la mémoire de ce héros dolois mort pour la France en luttant contre le terrorisme l'été dernier. Pour autant, la construction de la cohésion sociale et nationale dans notre République ne doit pas se réduire aux faits militaires. L'implication de la jeunesse doit se faire aussi dans des actions de solidarité, comme le travail avec les associations doloises (je citerai par exemple l'Épicerie sociale de l'alimentation, le Secours catholique, le Secours populaire, etc.) À l'heure où l'environnement est une préoccupation majeure de la jeunesse, l'éducation à la citoyenneté passe aussi par des partenariats avec des associations locales comme Dole Environnement. J'ai pu lire dans la presse récemment qu'une initiative avait eu lieu la semaine dernière entre les scouts de France et Dole Environnement pour nettoyer les bords du Doubs en canoë.

J'espère que ces propositions retiendront votre attention pour la suite du débat. Merci de votre attention. »

M. le Maire : *Merci, Monsieur PRAT. Je vais déjà corriger toutes les erreurs que vous venez de dire. Déjà, sur la question de l'uniforme, ce n'est pas le débat de ce soir, premièrement. Lors des vœux, j'ai dit une seule chose : « je ne ferme pas la porte à l'idée que la collectivité puisse être éventuellement candidate à l'expérimentation. C'est une piste. » Voilà ce que j'ai dit. Je n'ai pas dit que j'étais admirateur de l'uniforme. Vous veillerez donc à ne pas déformer mes propos, premièrement, ni annoncer que la collectivité allait être candidate. Simple, je vous invite aussi à prendre beaucoup de retenue. Vous étiez aux vœux, vous avez entendu ce que j'ai dit. Je n'ai pas dit que la collectivité allait se porter candidate. Ce n'est pas ce que j'ai dit. Après, oui, des journalistes reprennent cela et n'écoutent rien ou bien ils ne sont pas présents, et au lieu de dire précisément ce que j'ai dit, ils disent « la Ville va être candidate au port de l'uniforme ». C'est tellement plus simple de dire cela de cette façon ! Les mots ont un sens et la justesse des mots encore plus. Je vous invite donc à être attentif à mes propos, d'autant plus que vous étiez présent.*

Nous ne fermons pas la porte à l'idée d'être candidat à l'expérimentation. Si nous venions à l'être, ce serait avant le mois de juin. Nous ne le serons peut-être pas, nous regardons, nous demandons des précisions. Si jamais nous venions à l'être, vous seriez évidemment sollicités au sein de cette instance. C'est le premier point. Cela me permet de mettre au point un certain nombre de choses et de précisions pour ne pas que n'importe quoi soit dit sur le sujet. Après, je ne veux pas rentrer dans le fond du sujet, parce que ce n'est pas l'esprit ni le sujet de la délibération.

Par ailleurs, sur le contenu de la délibération, sur les questions notamment de la police, là non plus, je ne vais pas rentrer dans le sujet. Nous connaissons vos positions. J'affirme les miennes, c'est tout. Je soutiens nos forces de sécurité. Point. Après, s'il y a des problèmes, c'est à la justice de trancher, mais je vous l'ai déjà dit, je ne suis pas du genre à considérer ni à jeter l'opprobre sur les forces de sécurité qui ont largement besoin de soutien. Sur le fond de la délibération, là aussi je l'ai précisé, c'est dit dans ce qu'a lu Madame GIROD. Je l'ai précisé aussi. S'engager dans le SNU, c'est sur neuf thématiques différentes. Il y aura un turn-over, je l'ai expliqué. L'année prochaine, ce sera peut-être sur l'environnement. Vous n'avez donc pas d'inquiétude à avoir sur le sujet.

Quant à la question militaire, je crois qu'elle est très importante et nous pouvons constater qu'elle l'est de plus en plus malheureusement. Je sais que vous êtes probablement au cœur d'une tendance politique qui n'est pas forcément très en lien avec les institutions armées, avec les questions militaires et je vous invite plutôt à être très prudent sur le sujet. Il n'en demeure pas moins que nous avons bien besoin de l'armée et des militaires pour assurer notre sécurité, tout comme nous avons aussi besoin des forces de sécurité.

Je pense que non seulement notre jeunesse, mais aussi de nombreuses générations ont besoin d'être rappelées à différents principes majeurs de la République. C'est justement parce qu'aujourd'hui, dans la société contemporaine, on manque de bases républicaines et des principes républicains, me semble-t-il, dont font partie toutes ces institutions civiques que l'on veut valoriser au cours de cette journée de citoyenneté. Je pense que la société et la Nation elle-même ont largement besoin d'un retour à cela. Il ne faut pas s'étonner qu'il y a beaucoup de déviances, de manque d'ordre et de discipline pour justement assurer le vivre ensemble, tout simplement. Mais c'est probablement une vraie différence de vision que nous avons avec vous, Monsieur PRAT, et peut-être avec vos collègues, je ne sais pas, je ne veux pas en rajouter. Cela étant, je l'assume totalement, sans problème. Je peux vous assurer que l'armée a en son sein des valeurs extrêmement fortes et que la société ferait bien de s'en inspirer pour continuer à avancer. Voilà ce que je pense, mais vous avez tout à fait le droit de penser autrement. Monsieur LEFÈVRE.

M. LEFÈVRE : *Merci, Monsieur le Maire. Je crois que c'est un débat, comme je les aime bien d'ailleurs, qui pose les limites entre la minorité et la majorité. Nous avons les mêmes formations et nous savons que le citoyen est devenu le souverain. Vous avez beaucoup utilisé le terme de « République », mais la vraie question est : qu'est-ce qu'être citoyen ? Pendant l'été 1789, le souverain était un monarque et soudain, le citoyen est devenu le souverain. Que veut dire être souverain ? Cela voulait dire protéger. Le seul rôle était de protéger ses sujets. À partir de 1789, le citoyen devient le protecteur, le citoyen-soldat. C'est pour cette raison qu'en 1995 ou 1997, lorsque Jacques CHIRAC a décidé de suspendre le service national et non pas de le supprimer, cela a sans doute rompu une histoire. Pour l'avoir fait, je ne dis pas que j'étais devenu un guerrier. Ce n'est pas le sujet. Mais on participait de la protection globale.*

Vous parlez beaucoup de République, ce que j'entends bien d'ailleurs, mais je crois que c'est dans la République. Le citoyen est le protecteur et on ne doit pas craindre que les jeunes citoyens le comprennent. Comme le disait Monsieur le Maire, nous sommes quand même dans une situation dans laquelle, pour la première fois, disons-le, pour notre génération, la guerre est sur notre continent. Pour la première fois, on ne sait pas. C'est la Marseillaise. Nous rentrerons dans la carrière quand nos aînés n'y seront plus. Je pense que nous ne pouvons pas passer sous silence cette question de l'engagement citoyen. Il ne s'agit pas pour autant d'en faire des impérialistes, ce n'est pas le sujet. D'ailleurs, vous l'avez souligné. Tout le projet présenté par notre collègue est celui d'un parcours mémoriel et d'une rencontre avec celles et ceux qui s'engagent pour la Nation. Je peux comprendre les différences qui nous animent, mais je suis aussi de ceux qui se réjouissent de ce projet.

M. le Maire : *Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur BOUTELOUP.*

M. BOUTELOUP : *Bonsoir à tous. Mon collègue Hervé PRAT attire votre vigilance sur ce qui lui apparaît améliorable dans ce dispositif. Son intervention est propice à un débat démocratique local qui se nourrit de nos convergences et divergences. Effectivement, comme lui, je pense que les axes présentés dans ce dispositif comportent des oublis. Je le dis, parce que je parle depuis mon engagement politique. Par exemple, la sécurité, qui est très présente, est essentielle, mais elle ne peut pas se résumer à la défense des biens et des personnes. La sécurité alimentaire est manquante. Pourtant, nous sommes concernés à notre échelle. Plusieurs milliers de familles de l'agglomération bénéficient de l'aide alimentaire apportée*

par les associations caritatives. Sans leur engagement salulaire, ces familles seraient dans une précarité plus grande. Leur engagement est un exemple pour tous.

Avec les problèmes de pollution et le changement climatique, la sécurité environnementale devrait tenir une place plus importante. La citoyenneté abordée au travers de la sensibilisation aux valeurs républicaines devrait et doit être davantage mise en avant. Les jeunes qui participent à ces actions sont demain les forces vives de notre démocratie. Accompagnons-les pour exprimer leur souveraineté sur la chose publique, et par la même occasion, encourageons aussi celles et ceux qui s'abstiennent ou ne sont pas inscrits sur les listes électorales à participer à la vie politique de la cité. La santé de notre démocratie et la crédibilité de nos institutions exigent un investissement constant pour que l'abstention recule.

Enfin, puisque Monsieur LEFÈVRE évoque notre histoire commune, je me permettrai de partager avec vous un souvenir, un symbole, pour attirer votre attention sur la signification de cette date du 18 mars. Il y a 153 ans, la Commune est proclamée à Paris. Elle était la première tentative pour installer un pouvoir représentatif de la société d'alors. En légiférant sur la séparation de l'Église et l'État et en mettant en place une école laïque, elle ouvrait la voie à notre modèle actuel. Merci de m'avoir écouté.

M. le Maire : Merci. Il y a un seul point sur lequel je vous rejoins essentiellement. Oui, cette implication sur l'engagement, la mémoire et la citoyenneté peut concourir justement à sensibiliser les jeunes aussi à l'action du vote, bien évidemment. C'est aussi cela, le rôle citoyen. Mais je pense que c'est un ensemble. Je vous fais aussi remarquer que nous sortons d'un épisode, dont nous avons eu quelques bribes encore hier soir à La Courneuve, d'émeutes générales dans le pays, dans de très nombreuses villes, y compris dans des villes moyennes. Nous avons donc aussi besoin de réexpliquer les institutions, la citoyenneté, à quoi servent la police et la gendarmerie, le lien avec nos militaires, les droits et les devoirs. C'est aussi un ensemble. Il n'y a pas que cela. Il ne faudrait pas résumer les problèmes des émeutes à cela, mais je crois que cela y concourt aussi fortement de rappeler ces rôles de citoyen.

Je le dis sans détour. Je pense, et c'est ma conviction, que le SNU aurait besoin d'être obligatoire pour une tranche d'âge. Or c'est compliqué et coûteux à mettre en place, mais il y a bien d'autres choses coûteuses. J'ai bien parlé du SNU, et non d'un service militaire. Attention, Monsieur PRAT. Nous voyons bien déjà que sur les secondes générales, le dispositif va s'impliquer, et ce dans différents domaines. Je le redis aussi. Il n'y a pas que sur les actions de défense et de mémoire. Il y a aussi la sécurité, la solidarité, la santé, et ce sera dans divers domaines. C'est l'idée aussi, je crois, et elle a inspiré ce rapport, de voir comment les citoyens, y compris les jeunes, donnent de leur temps et un peu de leur énergie pour la société.

Je ne pense pas que vous soyez contre l'idée que nous sommes dans une société peut-être trop individualiste et pas assez collective. Pour moi, être collectif, c'est justement la question et l'esprit de la Nation. On ne peut pas consommer de tout, des services, des associations, des collectivités sans donner un peu de temps soi-même pour le groupe, c'est-à-dire la collectivité au sens large du terme. C'est aussi cela. Évidemment, cela peut aussi se manifester sur les questions environnementales bien sûr. Y a-t-il d'autres interventions ? Madame HERRMANN.

Mme HERRMANN : Il a été beaucoup question du rôle de tous les corps en uniforme pour parler de la construction de la citoyenneté, mais je crois quand même que là, on oublie l'école. En effet, elle est l'institution première pour transmettre les valeurs civiques, le sens de la citoyenneté. Elle essaie de le faire bon an mal an, parce qu'elle manque de moyens et elle peine à faire face.

Je suis satisfaite de vous entendre dire qu'effectivement, d'autres thèmes seront traités dans les années à venir. J'avoue que lorsque j'ai lu le rapport, en voyant uniquement le sujet des corps en uniforme traité, je me suis demandé si l'on n'assistait pas à une sorte de réarmement civique, si ce n'était pas parce que nous sommes dans un certain contexte en Europe, dont Monsieur LEFÈVRE parlait. Il faudrait faire attention aussi à ne pas tout mélanger. En effet, lorsque Monsieur LEFÈVRE rappelle qu'il y a la guerre en Europe dans le même temps que vous présentez ce projet, ce n'est pas anodin. Il faut aussi penser à offrir aux jeunes dolois un futur souhaitable et peut-être quitter ce côté anxiogène où tout est centré sur l'armée, etc.

M. le Maire : Madame HERRMANN, concernant le réarmement civique, ce ne sont pas mes propos. Ce sont ceux du président de la République, mais il n'a pas tort. Cela arrive. Il y en a besoin. Si ce terme vous permet de comprendre la délibération, il n'y a pas de problème. Cela y concourt, et derrière « civique », il y a « civisme » pas très loin. Il y en a besoin aussi très souvent, et souvent, la collectivité doit pallier les manques de civisme aussi. Il n'y a donc pas de problème pour cela. Les histoires de la guerre n'ont rien à voir avec cela, si ce n'est qu'il y a quand même un lien avec nos armées dans ce rapport. Nous avons un jumelage avec une institution militaire juste à côté, qui concerne de nombreux Dolois aussi, puisqu'ils sont une quarantaine de militaires à habiter Dole. L'armée faisant aussi partie de la Nation, ce n'est jamais loin de la collectivité. Effectivement, pour les avoir vus il y a encore quelques jours à Auxonne, la question du contexte international y est forcément très présente.

Quant à la jeunesse doloise, rassurez-vous, nous nous en occupons bien. Demain, nous poserons la première pierre d'un multiplexe qu'ils attendent depuis longtemps. Il n'y a pas de souci. Simplement, rien ne s'oppose à l'autre et justement, je pense qu'une société a aussi des loisirs et des moments très sympathiques, mais cela ne peut pas être que cela. Nous avons besoin aussi largement de rappeler des fondements, des principes et peut-être une hiérarchie dans les valeurs et dans les priorités. C'est peut-être aussi cela l'idée par ce sens de l'engagement.

Puisque vous avez parlé de l'école, je rappelle aussi que plusieurs établissements scolaires seront présents au sein de la démarche SNU, que ce soit le lycée Prévert, le collège Bastié ou le collège Mont-Roland, dans des dimensions différentes. D'ailleurs, le lycée Prévert a la première classe labellisée SNU sur Dole, puisque les établissements et les classes pourront s'engager dans le Service National Universel. Une professeure du lycée Prévert est la première à s'engager, mais c'est que le début, puisque je suis assez persuadé que d'autres s'engageront progressivement. En somme, nous n'avons pas de pudeur pour travailler sur ce sujet, tout simplement. Vous en avez peut-être, c'est votre droit et vous pouvez l'exprimer. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. BOUTELOUP : Je me permets de revenir sur ce sujet. En commission, j'ai demandé le nombre d'élèves demandeurs pour effectuer la mission d'intérêt général auprès de la Ville. Il m'a été répondu que le nombre de candidatures était supérieur aux places disponibles. Je souhaiterais savoir d'une part sur quels critères sont attribuées les places disponibles et d'autre part, le nombre de jeunes de 15-17 ans résidant à Dole étant limité, si nous ne pourrions pas offrir la possibilité à tous ces jeunes d'effectuer ces heures pendant l'année, et leur permettre ainsi d'être autonomes dans leurs déplacements pour effectuer cette mission.

M. le Maire : Le SNU comporte deux temps. Le premier est un temps de découverte du SNU, il se fait à l'extérieur du département. Ceci ne nous concerne donc pas. La deuxième phase est celle sur laquelle nous pouvons être candidats. Les jeunes jurassiens peuvent faire leur mission d'intérêt général d'une durée de 84 heures en postulant sur la plateforme SNU, et cette année, nous mettons ces 84 heures au profit d'un travail de réhabilitation du carré militaire 1939-1945/Indochine/Afrique du Nord et malheureusement récemment Opex (opérations extérieures). Voilà la mission qui leur est proposée. Ils peuvent candidater sur la plateforme sur cette mission. D'autres choisiront peut-être d'autres propositions d'associations, d'autres collectivités ou peu importe, je ne sais pas, parce que seuls les jeunes candidats au SNU peuvent postuler. À mon sens, il n'y a aucune contrainte ou de limitation, ce qui est peut-être votre préoccupation. Ceux qui veulent le faire peuvent postuler, il n'y a pas de problème.

Aujourd'hui, nous ne sommes pas atteints par le nombre de personnes. À mon avis, le but dans cette mission est d'être environ une dizaine. La mission sera ouverte à la classe défense Mont-Roland, donc une classe labellisée « défense nationale » en lien avec le 511^e Régiment du Train d'Auxonne qui existe depuis plusieurs années, comme dans de très nombreuses villes au demeurant et établissements scolaires. Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Je vais mettre ce rapport aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les différentes actions mises en œuvre en faveur de l'« Engagement, la Mémoire et la Citoyenneté ».

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 4. La parole est à Monsieur PÉCHINOT.

RAPPORT N° 04 : RAPPORT ANNUEL 2023 DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

DCM-2024-003

M. PÉCHINOT : Bonsoir, Monsieur le Maire. Bonsoir, chers collègues. Conformément aux exigences réglementaires, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le rapport d'activité 2023 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de la Ville portant sur :

- les Délégations de Service Public (DSP) suivantes :
 - o le Crématorium ;
 - o le Chauffage Urbain ;
 - o La Commanderie ;
- ainsi que les concessions de services et de travaux confiées à la SPL Grand Dole Développement 39 (GDD39).

M. le Maire : Merci. Ce sont donc les rapports, les comptes rendus 2023 sur l'ensemble des rapports des DSP parus pour l'activité 2022 lors de la CCSPL. Y a-t-il des observations sur ce sujet ? S'il n'y en a pas, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le rapport annuel 2023 de la CCSPL.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 5. La parole est à Madame ANTOINE.

RAPPORT N° 05 : CONVENTION 2024 AVEC LA FONDATION « 30 MILLIONS D'AMIS » POUR LA STÉRILISATION ET L'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS

DCM-2024-004

Mme ANTOINE : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. En complément de la fourrière animalière, la SPA assure la stérilisation et l'identification des animaux et la Ville assure le paiement de la totalité des frais y afférents. Pour accompagner cette démarche de maîtrise des populations de chats errants, la Fondation « 30 Millions d'Amis » propose aux communes volontaires d'assurer également la stérilisation et l'identification de ces chats moyennant une participation de la commune aux frais de vétérinaires à hauteur de 50 % selon les plafonds précisés dans la convention. La Fondation propose le renouvellement de cette coopération pour l'année à venir.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de convention 2024 avec la Fondation « 30 Millions d'Amis » pour la stérilisation et l'identification des chats errants ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

M. le Maire : Merci. Il s'agit donc d'une convention qui se poursuit. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Le rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de convention 2024 avec la Fondation « 30 Millions d'Amis » pour la stérilisation et l'identification des chats errants.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 6. La parole est à Madame CRETIN-MAITENAZ.

RAPPORT N° 06 : REMUNERATION DES INTERVENANTS DANS LE CADRE DE CONFERENCES AU SEIN DU MUSEE DES BEAUX-ARTS

DCM-2024-005

Mme CRETIN-MAITENAZ : Le Musée des Beaux-arts organise régulièrement des expositions. Dans ce cadre, il est amené à recruter des intervenants extérieurs afin d'animer des conférences en lien avec le thème de chaque exposition. Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver les modalités de rémunération des intervenants extérieurs à compter du 1^{er} avril 2024 comme suit :

- rémunération de 100 euros bruts pour les cycles de conférence d'une durée d'environ une heure ;
- rémunération de 200 euros bruts pour des interventions plus spécifiques et plus longues, d'une durée d'environ deux heures.

M. le Maire : Merci. Il nous fallait cadrer tout cela. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les nouvelles modalités de rémunération des intervenants extérieurs à compter du 1^{er} avril 2024.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 7. La parole est à Monsieur LEFÈVRE.

RAPPORT N° 07 : REMUNERATION DU COMMISSAIRE DE L'EXPOSITION « JEAN-BERNARD BUTIN, LA VITALITE DU PEU » - MUSEE DES BEAUX-ARTS DE DOLE

DCM-2024-006

M. LEFÈVRE : Merci, Monsieur le Maire. Cette exposition aura lieu à partir du 3 mai prochain au Musée des Beaux-arts de Dole. Je vous rappelle que Jean-Bernard BUTIN est un artiste d'origine doloise. En tout cas, il est du territoire dolois. Il rayonne beaucoup. C'est une très belle rétrospective et je pense que nous aurons l'occasion d'en reparler. Le travail de préparation et de conception de cette exposition est assuré par un commissaire d'exposition. Il effectue un travail de recherche, de rédaction de textes et s'assure de la bonne mise en place de l'exposition. Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une rémunération de 1 000 euros nets au commissaire de cette exposition.

M. le Maire : *Merci. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la rémunération du commissaire de l'exposition « Jean-Bernard BUTIN, La vitalité du peu », pour un montant de 1 000 euros nets

M. le Maire : *Nous passons au rapport n° 8. La parole est à Monsieur DOUZENEL.*

RAPPORT N° 08 : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN CONTRAT DE CONCESSION DE MOBILIER URBAIN PUBLICITAIRE ET NON PUBLICITAIRE

DCM-2024-007

M. DOUZENEL : *Merci, Monsieur le Maire. Afin de permettre aux autorités concédantes de couvrir, dans le cadre d'un contrat unique, l'ensemble des besoins du territoire, il est proposé la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour la passation d'un contrat de concession de mobilier urbain publicitaire et non publicitaire. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Les modalités et le fonctionnement de ce groupement sont définis dans une convention constitutive du groupement.*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- *d'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour la passation d'un contrat de concession de mobilier urbain publicitaire et non publicitaire ;*
- *d'autoriser l'adhésion de la Ville à ce groupement de commandes ;*
- *d'accepter que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi constitué ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement.*

M. le Maire : *Nous lançons un groupement de commandes pour un contrat de concession sur tout le mobilier urbain publicitaire et non publicitaire. Aujourd'hui, nous sommes liés avec l'entreprise GIROD MÉDIAS. Au bout de je ne sais plus combien d'années de contrat qui a été prolongé, nous aurons l'année prochaine la même entreprise ou une autre, en fonction du travail que nous allons commencer maintenant par rapport à l'ensemble du mobilier urbain pour cette concession. Comme il y a notamment par exemple les abris-bus pour l'Agglomération, nous faisons un groupement de commandes commun par rapport à cet enjeu du mobilier. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour la passation d'un contrat de concession de mobilier urbain publicitaire et non publicitaire.

M. le Maire : *Nous passons au rapport n° 9. La parole est à Monsieur CUINET.*

RAPPORT N° 09 : ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DES ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2024

DCM-2024-008

M. CUINET : *Merci, Monsieur le Maire. Il est proposé au Conseil Municipal :*

- *d'attribuer les subventions 2024 aux associations ainsi qu'au Centre Communal d'Action Sociale ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions individuelles à intervenir, et notamment les conventions d'objectifs et de moyens avec les associations dont le montant attribué dépasse 10 000 euros.*

Pour mémoire :

Service	Montant proposé en 2024
Cabinet du Maire	11 850 euros
Ressources Humaines (Comité des Œuvres Sociales)	7 000 euros
Actions Sociales/Santé	325 544 euros
Actions Éducatives	7 150 euros
Vie Associative	279 300 euros
Événementiel/Culture	95 700 euros
Sports	296 875 euros

Ceci est complété par la subvention de fonctionnement au CCAS d'un montant de 490 000 euros.

M. le Maire : Merci, Monsieur CUINET, pour ce point par grande thématique. Je rappelle quand même que tout cela fait plus de 1 million d'euros de subventions à nos associations. Ce sont donc des moyens importants, légitimes, peut-être pas aussi importants partout en fonction des villes. Il y a aussi quasiment 500 000 euros (490 000 euros) pour le CCAS. C'est donc la dotation que nous votons ce soir pour le fonctionnement de la caisse communale d'action sociale qu'est le CCAS pour fonctionner. Je rappelle aussi qu'en dehors des moyens financiers, il y a évidemment aussi, non pas pour toutes, puisque cela dépend des situations, des mises à disposition de salles, des fluides qui sont payés, de la mise à disposition de matériels pour l'événementiel entre autres, soit tout un ensemble pour nos associations. Qu'il me soit d'ailleurs également permis de les remercier pour le travail effectué et qui est extrêmement important.

Nous avons un tissu associatif d'ailleurs très mobilisé, très actif, plutôt bien réparti dans l'ensemble des thématiques nécessaires à la vitalité de la ville. Je veux vraiment les remercier pour leur engagement et pour toutes celles et tous ceux qui œuvrent à l'intérieur de ces associations, ce qui fait écho à notre rapport tout à l'heure sur la question de l'engagement et de la citoyenneté dans le sens où si nous n'avions pas des présidents, des trésoriers, des secrétaires, des éducateurs bénévoles ou professionnels, mais je pense particulièrement aux bénévoles et aux personnes impliquées, la vie associative ne pourrait pas fonctionner et la collectivité ne pourrait pas pallier par des salariés l'ensemble du travail effectué sur la ville par toutes ces personnes. Il est vrai que dans certaines associations, parfois, cela peut être difficile aujourd'hui de trouver des personnes qui s'engagent justement.

C'est aussi cela notre rôle, lorsque l'on veut intervenir dans le Service National Universel vis-à-vis de notre jeunesse, de bien faire comprendre que la société ne peut pas fonctionner sans donner un peu de son temps personnel pour le collectif. Sinon, demain, aucun club ne pourra fonctionner, notamment pour la natation, si personne n'emmène les gamins et n'est le long des bassins, si personne demain ne prend tel ou tel groupe pour travailler sur l'éducation à l'image à la MJC, ou si personne ne s'implique dans des associations, par exemple les Restos du Cœur, pour apporter de l'aide à des personnes dans le besoin, etc. Je veux donc vraiment aussi remercier toutes ces personnes qui prennent du temps. Ce sont parfois de très nombreuses heures, des après-midis entiers, des journées entières ou des week-ends. Le travail des subventions est fait avec les élus référents en fonction de leur délégation. C'est un travail fin pour parfois corriger quand il y a plus ou moins d'actions, ou bien parce qu'il y a un événement particulier.

Ne prendront pas part au vote de cette délibération des élus qui peuvent être engagés de façon associative et recevoir des subsides de la Ville de par cette délibération : Isabelle MANGIN, Catherine DEMORTIER, Mohamed MBITEL, Stéphane CHAMPANHET, Nathalie JEANNET, Laetitia CUSSEY et Maryline MIRAT. S'il y en a d'autres, qu'ils se manifestent. Je vois Madame BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE. Y en a-t-il d'autres ? Monsieur CUINET. Avez-vous aussi une fonction exécutive ?

M. CUINET : Non.

M. le Maire : C'est surtout cela la question. Nous rajoutons donc Monsieur CUINET, Monsieur GERMOND. Merci. Y a-t-il des ou des questions ou des observations ? Madame JARROT-MERMET.

Mme JARROT-MERMET : Bonsoir à tous. Merci de me donner la parole. Mon intervention sur ce rapport comportera deux points. Le premier concerne le document même mis au vote ce soir. Afin de permettre une analyse aboutie et un vote éclairé du rapport, nous demandons des aménagements du tableau des données, que soient gardés la même présentation d'une année sur l'autre, le même ordre des noms des

associations, que soit mentionné le montant des accompagnements à n-1, voire n-2, que soient notifiées les nouvelles associations accompagnées et à l'inverse, les associations pour lesquelles l'accompagnement de la Ville n'est plus effectif, ceci afin de rendre notre étude du rapport plus explicite et plus efficace dans la mesure où nous découvrons toujours les documents cinq jours avant le Conseil Municipal.

Le second point concerne l'accompagnement aux associations qui œuvrent dans le domaine social. Nous constatons que le montant de la subvention, dans la majorité des cas, est identique d'une année sur l'autre, et ce depuis plusieurs années. Or nous savons que de plus en plus de personnes ont recours à l'aide alimentaire notamment, ceci s'expliquant par la hausse de plus de 20 % du prix des produits alimentaires depuis la crise sanitaire, ajoutée à la hausse du coût de l'énergie. Les Français doivent s'adapter péniblement et plus souvent au détriment d'une alimentation suffisante, saine, équilibrée et choisie. Dole n'échappe pas à cette réalité nationale. Les associations qui distribuent de l'aide alimentaire sont nombreuses dans notre ville et toutes font le même constat, et je fais volontairement le choix de n'en citer aucune par souci de neutralité et d'égalité : hausse du nombre de bénéficiaires, présence de plus en plus d'enfants, de jeunes parents et de retraités.

Si l'aide alimentaire dans notre pays, donc dans notre ville, est devenue structurelle, ne résolvant rien sur le long terme pour les personnes concernées, elle n'est cependant pas moins indispensable aujourd'hui. Les associations doivent donc faire face à toujours plus de demandes et plus de dépenses (hausse du nombre de bénéficiaires, hausse considérable du coût des fluides). Face à ce constat du rôle essentiel des structures, mais également des difficultés qu'elles rencontrent elles aussi pour boucler leur fin de mois, nous aurions souhaité que le Conseil Municipal de ce soir envoie un signe fort de soutien et de reconnaissance du travail des bénévoles en votant une hausse de l'accompagnement de 10 % pour ces associations. J'illustre mon propos. Les accompagnements, auxquels je fais référence s'élèvent à hauteur de 500 euros, 4 000 euros, 6 000 euros. Vous noterez donc que cette proposition ne met pas en péril les finances de la Ville et pourrait même se renouveler chaque année. Je vous remercie.

M. le Maire : Quand vous dites « pourrait se renouveler chaque année », est-ce à dire que vous êtes favorable à 10 % de plus chaque année ?

Mme JARROT-MERMET : Certaines n'ont pas eu de hausse de leur subvention depuis dix ans. Oui, peut-être 10 % pendant quelques années, le temps que la crise sanitaire n'ait plus d'effet, que l'alimentation retrouve peut-être des prix plus raisonnables, puisque ces associations souffrent beaucoup en ce moment. Je ne dis pas que c'est éternel, mais pour quelques années, il aurait peut-être fallu un coup de pouce. Je répète que certaines associations n'ont pas vu d'augmentation depuis dix ans alors que leur nombre de bénéficiaires a doublé.

M. le Maire : Merci. Je vais préciser quelques points sur ce sujet. Je comprends l'inquiétude, mais je vais rappeler plusieurs choses. D'abord, le coût de la vie est plus élevé pour tout le monde, y compris toutes les associations, c'est-à-dire qu'il n'y a pas que dans ce domaine où c'est plus compliqué. Vous mettez en avant la question sociale. Il est vrai que les associations dans le domaine social subissent des augmentations, mais les charges sont supérieures dans quasiment toutes les associations par rapport à auparavant, y compris même dans le sport, de nouvelles réglementations ces dernières années demandant davantage de professionnalisation des personnes qui travaillent dans le sport, avec beaucoup de charges supplémentaires, de charges sociales, de formations, et autres.

Sur la question du social, même si certaines associations n'ont pas vu leur crédit évoluer depuis longtemps, d'autres, à l'inverse, y compris dans le domaine social, ont vu leur crédit augmenter. Cela a déjà été le cas. Cela dépend des projets, des besoins, des documents qui nous parviennent, et en fonction de cela, nous faisons le point. Nous n'avons pas souhaité faire une hausse, comme vous le souhaiteriez, générale en disant « on met 10 % de plus à tout le monde dans le domaine social », puisque c'est votre proposition et vous allez plus loin en disant que cela pourrait même se répéter d'année en année. Nous avons plutôt souhaité observer les situations qui pourraient être compliquées. Je rappelle aussi que la collectivité municipale n'est pas la seule à pouvoir être en intervention de ces associations. L'État, pour certaines, a été assez présent, voire très présent, notamment sur la période Covid et post-Covid. Je le sais, puisque nous sommes très souvent dans la boucle de la Préfecture lorsqu'il y a un accompagnement de différentes associations sur le sujet. Même si elles n'ont peut-être pas eu d'évolution de la collectivité municipale particulièrement, elles ont pu avoir d'autres évolutions financières de soutien par d'autres collectivités ou l'État.

Je n'ai pas le sentiment ni la certitude pour le Département, et pas du tout pour la Région, puisqu'elle a même réduit ses crédits, que les autres collectivités proposent des augmentations d'aide aux associations dans tel ou tel domaine. Pourquoi, Madame JARROT-MERMET ? Parce que nous aussi, en tant que collectivité, nous subissons des augmentations importantes. Ce n'est pas « les uns et les autres subissent des difficultés, pendant que la collectivité en est au même point, et pendant qu'elle garde l'ensemble de

ses recettes, qu'elle n'a aucune charge en plus. Elle peut donc donner plus ». Les phénomènes d'inflation touchent tout le monde.

Pour conclure et pour être clair sur ce point, nous verrons en cours d'année s'il y a des projets particuliers et des associations qui pourraient être en difficulté en fonction des éléments qui nous sont transmis, avec toute la transparence nécessaire d'une collectivité qui accompagne une association. Nous verrons, mais encore une fois, chacun est tenu aussi par une certaine rigueur budgétaire compte tenu du contexte. Y a-t-il d'autres questions ou interventions ? Monsieur PRAT.

M. PRAT : J'ai une question sur une subvention. Je fais partie du comité de jumelage. En regardant les chiffres de l'année dernière, j'ai pu voir que la subvention passait de 25 000 à 35 000 euros, soit une augmentation de 40 %, ce qui est quand même important. Y a-t-il des projets particuliers de commémoration ou autres qui justifient cette augmentation de 40 % ? Comment l'expliquez-vous ?

M. le Maire : C'est tout simplement parce que le comité de jumelage n'a pas 35 partenaires financiers, contrairement à d'autres associations qui peuvent en avoir trois ou quatre, parfois cinq ou six quand vous mettez l'Europe, la Région, le Département, la Ville et parfois l'Agglomération, voire parfois aussi la CAF. En effet, le jumelage a comme seul financeur la collectivité municipale. Il y a deux raisons pour lesquelles nous avons été obligés d'augmenter le budget. C'est premièrement l'ensemble des appareillages scolaires, donc les enfants que nous emmenons sur les phases de jumelage, notamment avec Lahr. En effet, il y a des coûts importants, plus importants qu'avant, notamment les coûts de transport, le transport en bus ayant largement augmenté.

Deuxièmement, conformément à nos engagements lors du 60^e anniversaire du jumelage avec Lahr, nous avons souhaité pouvoir renforcer nos liens associatifs entre les deux villes et nous avons organisé il y a quasiment un an une réunion avec toutes les associations dans le domaine du sport pour augmenter les échanges entre clubs. Un certain nombre de clubs sportifs ont ainsi décidé de s'engager dans cette démarche essentiellement sportive, mais il y a aussi un peu de culturel. Par conséquent, le jumelage aura des charges supplémentaires par rapport à ces différents échanges qui auront lieu avec la ville de Lahr. Encore une fois, il n'y a qu'un financeur du jumelage : la Ville. Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur BOUTELOUP et Madame DRAY.

M. BOUTELOUP : Je souhaiterais intervenir sur les associations sportives. Plusieurs associations touchent une subvention supérieure à 10 000 euros. Quels objectifs ont été définis pour celles-ci ?

M. le Maire : Effectivement, plusieurs associations ont des subventions supérieures à 10 000 euros. Nous avons systématiquement au-delà de 10 000 euros une convention avec ces clubs, convention que nous appelons « convention d'objectifs et de moyens ». Les objectifs que nous leur fixons concernent essentiellement le fait de pouvoir assurer la mobilisation sportive dans leur discipline et d'accueillir les différentes sections en fonction des différents âges, ce qui justifie justement les crédits apportés à ces différents clubs sportifs.

Je rappelle aussi que s'agissant des clubs qui touchent des subventions de la Ville dans le domaine sportif, contrairement aux autres subventions dans les autres domaines hormis le sport, l'Office Municipal des Sports répartit l'enveloppe dédiée au soutien aux clubs sportifs en fonction d'une grille de critères qui a été modifiée l'année dernière, approuvée par l'Office Municipale des Sports qui est composé essentiellement de clubs sportifs ou de représentants de clubs sportifs. Chaque année, chaque club sportif transmet des données (factures, nombre de licenciés, niveaux, déplacements). Tout cela est traité par Agnès MATHIOT et Bruno BONOPÉRA que je remercie pour leur travail d'analyse de toutes les données, parce que cela prend plusieurs heures. Ils enregistrent cela en fonction des pondérations de la grille et une somme par club est ainsi déterminée.

Cette somme est elle-même pondérée en fonction de la décision qui résulte de l'analyse de l'ensemble des données, entre +30 et -30. C'est ainsi que lorsque la subvention d'une année à l'autre baisse de 35 %, elle est corrigée par une baisse qui ne peut pas être supérieure à 30 %. À l'inverse, un club, parce qu'il remplit des critères lui permettant d'avoir plus de 30 % d'augmentation de la subvention, ne peut pas avoir plus de 30 %, nous limitons à +30. Les sommes changent donc légèrement chaque année en fonction de l'ensemble des documents transmis selon les critères de la grille. Y a-t-il d'autres questions ?

Mme JARROT-MERMET : Lors de mon intervention, j'avais fait une première demande. Serait-il possible que sur ce tableau, qui, pour 2024, est déjà beaucoup plus explicite que 2023, les aménagements dont j'ai parlé soient opérationnels pour 2025, s'il vous plaît ?

M. le Maire : Oui, je note votre demande que je peux comprendre, même s'il vous est possible aussi de transmettre vos demandes dans les cinq jours, à partir du moment où vous recevez les notices. Vous ne pouvez pas nous demander l'ensemble des données, mais celles qui peuvent parfois vous questionner par rapport à l'année dernière. Il y a une autre façon de procéder. Vous pouvez aussi regarder vos notices de

l'année dernière pour comparer. Cela étant, nous pouvons aussi ajouter une ligne pour l'année précédente. Y a-t-il d'autres questions ? Madame DRAY.

Mme DRAY : Je voudrais simplement dire quelques mots en réponse à Madame JARROT-MERMET concernant son intervention. Je rejoins bien évidemment les propos de Monsieur le Maire. Nous avons tout à fait conscience du contexte économique actuel difficile. Mais je suis très surprise d'entendre les chiffres quand vous dites que certains nombres de bénéficiaires de certaines associations caritatives, dont nous ne citerons pas les noms, ont doublé. Je suis très attentive justement en restant en lien avec les présidents des associations concernant ce nombre en évolution, certes, mais qui n'a pas doublé. Je me permets d'intervenir, car je suis très surprise.

Mme JARROT-MERMET : Je pourrai vous en parler si vous le souhaitez. Je parle des dernières années, je ne dis pas que cela a doublé en un an.

Mme DRAY : Bien évidemment, mais même sur les dernières années.

Mme JARROT-MERMET : Je parlais de la subvention qui n'avait pas bougé depuis dix ans, contrairement au nombre de bénéficiaires qui a doublé sur la même période.

Mme DRAY : Il y a dix ans que je suis aux manettes sociales. Je suis désolée, je n'ai pas cette notion.

Mme JARROT-MERMET : C'est le parallèle que j'ai fait.

Mme DRAY : D'accord.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres questions ou observations ? Je n'en vois pas. Je vais mettre ce rapport aux voix tout en rappelant que Mesdames MANGIN, DEMORTIER, JEANNET, CUSSEY, MIRAT et Messieurs MBITEL, CHAMPANHET, GERMOND et CUINET ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Le rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, moins 9 non-participations au vote, approuve les subventions aux associations pour l'année 2024.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 10. La parole est à Monsieur LEFÈVRE.

RAPPORT N° 10 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC POUR LA MISE EN ŒUVRE DU LABEL « VILLE D'ART ET D'HISTOIRE »

DCM-2024-009

M. LEFÈVRE : Merci, Monsieur le Maire. C'est une subvention récurrente. La Ville sollicite chaque année, au titre de la convention « Ville d'art et d'histoire », une subvention de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour les actions menées.

Cette année, les opérations programmées sont notamment les suivantes :

- la conception et l'organisation d'une exposition estivale consacrée à l'histoire sportive de Dole, dans le cadre des Olympiades culturelles qui sont déjà bien engagées ;
- la coordination des Journées Européennes du Patrimoine des 21 et 22 septembre 2024, et je précise que le thème, qui nous est arrivé il y a peu, est « Réseau et parcours du patrimoine », ce qui nous permettra de mettre très en avant le parcours autour des sites clunisiens dans le cadre de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, donc de renforcer notre engagement pour un projet d'inscription à l'UNESCO ;
- la programmation et la conception de « Rendez-vous patrimoine ».

Afin de mener à bien ces opérations, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter la participation financière de la DRAC pour les actions menées dans le cadre du label « Ville d'art et d'histoire » à hauteur de 19 000 euros.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la demande de subvention à la DRAC pour la mise en œuvre du label « Ville d'art et d'histoire » à hauteur de 19 000 euros.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 4. La parole est toujours à Jean-Philippe LEFÈVRE.

RAPPORT N° 11 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR DEUX EXPOSITIONS TEMPORAIRES AU MUSEE DES BEAUX-ARTS DE DOLE

DCM-2024-010

M. LEFÈVRE : *C'est un peu dans la suite de la délibération précédente concernant Jean-Bernard BUTIN. En 2024, le Musée des Beaux-arts organise les deux expositions :*

- *comme j'ai eu l'occasion de vous le dire, du 3 mai au 22 septembre 2024 : « Jean-Bernard Butin, La vitalité du peu » ;*
- *du 9 novembre 2024 au 9 mars 2025 : « Copies ? Copier ? »*

Cette deuxième sera, je pense, extrêmement intéressante et concernera le principe des copies dans l'art. Le coût prévisionnel s'élève à 31 300 euros, et serait financé par la DRAC à hauteur de 10 329 euros, par le Conseil Régional à hauteur de 3 800 euros et par le Conseil Départemental à hauteur de 3 130 euros.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- *de valider le plan de financement prévisionnel pour l'organisation des expositions temporaires du Musée des Beaux-arts ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes aux taux les plus élevés, et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.*

Merci.

M. le Maire : *Merci. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Je vais mettre ce rapport aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la demande de subventions pour deux expositions temporaires au Musée des Beaux-arts de Dole et valide le plan de financement prévisionnel pour leur organisation.

M. le Maire : *Nous passons au rapport n° 12. La parole est à Madame CRETIN-MAITENAZ.*

RAPPORT N° 12 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR TROIS RESTAURATIONS DE TABLEAUX AU MUSEE DES BEAUX-ARTS DE DOLE

DCM-2024-011

Mme CRETIN-MAITENAZ : *Merci, Monsieur le Maire. Dans le cadre d'un projet d'exposition sur la peinture italienne dans le Jura, la Ville souhaite restaurer trois tableaux italiens :*

- *deux têtes d'enfants, attribuées à Antonio AMOROSI (17^e siècle) ;*
- *un Cupidon d'un peintre anonyme du 18^e siècle.*

Le coût de ces opérations est estimé à 5 993 euros hors taxes, et serait financé à hauteur de 2 098 euros par la DRAC de Bourgogne-Franche-Comté.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

- *de valider le plan de financement prévisionnel pour la restauration de trois tableaux italiens du Musée des Beaux-arts ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention correspondante au taux le plus élevé, et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.*

M. le Maire : *Merci. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Le rapport est approuvé.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la demande de subventions pour trois restaurations de tableaux au Musée des Beaux-arts de Dole et valide le plan de financement prévisionnel pour ces restaurations.

M. le Maire : *Nous passons au rapport n° 13. La parole est à Madame DEMORTIER-BLANC.*

RAPPORT N° 13 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE OPERATION DE DESINFESTATION DES COLLECTIONS ARCHEOLOGIQUES DU MUSEE DES BEAUX-ARTS DE DOLE

DCM-2024-012

Mme DEMORTIER-BLANC : *Merci, Monsieur le Maire. La Ville souhaite organiser une campagne de désinfection des collections archéologiques présentées dans les trois salles d'exposition en sous-sol du Musée des Beaux-arts. Ces salles ont été fermées fin 2021 suite à d'importants problèmes d'infiltration. Au regard de l'urgence sanitaire, l'opération de désinfection des collections peut bénéficier du taux de subvention maximal de la DRAC, soit 14 969 euros pour un coût estimé à 21 384 euros.*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- *de valider le plan de financement prévisionnel pour cette opération de désinfection des collections archéologiques du Musée des Beaux-arts ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention correspondante au taux le plus élevé, et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.*

M. le Maire : *Merci. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Le rapport est approuvé.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la demande de subventions pour une opération de désinfection des collections archéologiques du Musée des Beaux-arts de Dole et valide le plan de financement prévisionnel pour cette opération.

M. le Maire : *Nous passons au rapport n° 14. La parole est à Paul ROCHE.*

RAPPORT N° 14 : CONTRAT DE VILLE 2024-2030

DCM-2024-013

M. ROCHE : *Merci, Monsieur le Maire. Le décret du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains a permis de fiabiliser la nouvelle géographie prioritaire et les nouveaux périmètres des quartiers, permettant ainsi l'élaboration de nouveaux contrats de ville. Les circulaires des 31 août 2023 et 4 janvier 2024 relatives à l'élaboration et à la gouvernance des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains ont défini le cadre de la nouvelle contractualisation. Elles fixent comme objectif la conclusion des contrats de ville d'ici le 31 mars 2024.*

Le Comité interministériel des villes du 27 octobre 2023 a par ailleurs précisé les grandes priorités de l'État pour les contrats de ville nouvelle génération « Engagements Quartiers 2030 », à savoir :

- *le plein emploi ;*
- *la transition écologique ;*
- *un meilleur accès aux services publics*

L'élaboration des nouvelles contractualisations est basée sur l'analyse des ressources et besoins locaux pour identifier les enjeux, en nombre limité, qui définiront les axes de travail pour les six années à venir. Elle se base notamment sur la concertation avec les habitants qui s'est déroulée aux Mesnils Pasteur le 25 octobre 2023 et sur la consultation des acteurs et partenaires de la politique de la ville qui a eu lieu le 14 décembre 2023. La géographie a été quelque peu modifiée pour intégrer dans ce périmètre le collège Bastié, le lycée Duhamel, la future maison médicale, le CAN (Centre d'Activités Nouvelles), les jardins en bas de l'avenue Duhamel et les logements sociaux en face l'Éléphant bleu. C'est donc une modification du périmètre.

En lien avec la synthèse des concertations, quatre enjeux ont été définis comme prioritaires :

- 1. Aménagements du quartier – Vie du quartier – Lien avec la ville – Transitions écologique et environnementale ;*
- 2. Intégration – Éducation – Autonomie – Émancipation (focus jeunesse et femmes) ;*
- 3. Accès à un projet et à un parcours professionnel – formation ;*
- 4. Prévention et sécurité – Ambition portée sur la jeunesse.*

Une lettre d'engagement présentant les enjeux de la nouvelle contractualisation et co-signée par l'État, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la Ville est en cours pour une signature du contrat de ville avec les différents partenaires d'ici juin 2024. Celle-ci a pour objet l'autorisation d'engager les crédits pour les projets 2024.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- de prendre acte des enjeux de la nouvelle contractualisation du Contrat de Ville 2024-2030 « Engagement Quartiers 2030 » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la lettre d'engagement.

Merci.

M. le Maire : Merci pour ce point. Ce nouveau contrat de ville passera aussi à l'Agglomération jeudi. Il s'agit ici ce soir uniquement des principes et des enjeux du futur contrat de ville. Le contrat de ville en lui-même commence sa démarche de rédaction pour être adopté lors des deux Conseils, Municipal et Communautaire, de juin. Mais il nous faut avoir quelques éléments de priorité de la collectivité. Comme l'a dit Paul ROCHE, il s'agit d'une extension du périmètre « zone urbaine sensible » (ZUS) sur le quartier au secteur Maryse Bastié, du futur pôle de la mutualité, de la Sécurité sociale et de la Caisse d'Allocations Familiales au nord du quartier, et d'une extension aussi en intégrant le Centre d'Activités Nouvelles qui n'était pas, jusque-là, dans le périmètre du contrat de ville « zone urbaine sensible ». En vue du futur projet du pôle universitaire, dont les travaux commenceront dans quelques jours, nous avons souhaité qu'il fasse partie de ce périmètre, ce qu'a accepté l'État.

Vous avez également des principes importants, ceux déjà existants sur l'entretien du quartier, son aménagement, ses équipements. Je crois qu'il faut continuer à avoir un quartier entretenu, très vert. De nombreux citoyens d'autres quartiers ou des institutionnels qui viennent soulignent toujours la qualité paysagère du quartier des Mesnils Pasteur par rapport à d'autres quartiers classés ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) ou ZUS. C'est un atout qu'il faut continuer à entretenir. Cela concerne les aménagements du quartier en équipements (plateau sportif qui commencera bientôt), ainsi que d'autres perspectives qui devront aussi nous mobiliser, et je pense notamment à la question commerciale sur le quartier.

Je ne vais pas revenir sur ce dont nous nous sommes déjà engagés, que ce soit notamment la présence médicale ou le pôle universitaire. L'axe sur les questions d'intégration, d'éducation, de soutien à la parentalité est important. Je ne vais pas redire ce que j'ai déjà dit en commission ou ce que je redirai à l'Agglomération jeudi, mais ce sont des points importants et de valorisation des valeurs de la République et de citoyenneté, là aussi, de lutte contre toutes les formes de séparatisme, notamment religieuses, et bien évidemment de soutien aux femmes.

L'axe emploi a déjà été mobilisé par le passé. Il est maintenu, il est important. La situation s'est quand même améliorée sur le quartier ces dernières années du fait d'un contexte économique favorable à l'emploi et aussi parce que de nouvelles entreprises se sont installées sur notre bassin. Je pense aux plateformes logistiques qui ont apporté des possibilités d'emploi et de formation à un certain nombre de jeunes du quartier, notamment de migrants.

Le quatrième point concerne l'axe sur la prévention et la sécurité. Je dis avec force qu'il n'y a pas d'avenir dans ce quartier sans une sécurité maintenue, voire amplifiée de lutte contre les trafics toujours importants, d'occupation de hall d'immeuble cyclique, pas constante, mais sur laquelle il faut une présence régulière policière ou d'éducateurs. Nous lançons d'ailleurs un recrutement, parce que cela va avec pour avoir aussi des temps de présence auprès des jeunes. Je termine là-dessus, la question de la jeunesse est un pilier important, et nous avons besoin de renforcer les animations pour que les jeunes mineurs sur le quartier ne soient pas à la merci de tentations qui se transforment petit à petit en actes de délinquance.

Il y aura encore beaucoup de choses à dire, mais c'est un ensemble. Je crois qu'il faut trouver et mettre en avant plusieurs priorités. Je rappelle, comme l'a dit Paul ROCHE, que tout cela est aussi la conséquence de nombreux temps de concertation, d'écoute entre les uns et les autres, entre les partenaires, les acteurs dans divers domaines sur le quartier, que Nicole BLIME, notre chargée de mission « politiques de la Ville » et moi-même avons menés. Nous partons pour un contrat de ville 2024-2030, soit six années. C'est une ambition compliquée, qui était déjà celle du précédent contrat de ville, mais nous devons arriver à changer l'image du quartier pour amener une autre population sur le quartier, et pas seulement celle qui présente des difficultés, de manière aussi, lorsque l'on propose des appartements aux Mesnils Pasteur, à ce que ces appartements soient acceptés. La force des choses a fait qu'aujourd'hui, il n'y a plus de vacance de logement sur le quartier, tout est occupé, mais il y a toujours des réticences d'habiter sur le quartier des Mesnils Pasteur. On peut se voiler la face, dire que ce n'est pas vrai et que tout va bien, mais je connais suffisamment bien ce quartier maintenant pour connaître précisément les perceptions et les difficultés.

Je voudrais là aussi remercier toutes celles et tous ceux qui s'impliquent, parce qu'un énorme travail est fait, que ce soit un travail associatif, bien évidemment, aussi de citoyens, de l'Éducation Nationale et des enseignants, des structures autour de ces différents acteurs pour lutter contre les difficultés qui peuvent être présentes sur le quartier. Il y a aussi beaucoup de choses positives et il ne faut pas non plus les

oublier. Mais « mine de rien », il y a quand même, comme dans de nombreux quartiers en France, des besoins, parce qu'il y a des difficultés, et parce qu'il y a des difficultés, un classement conduit à un contrat de ville pour une mobilisation plus forte compte tenu des difficultés plus importantes. Y a-t-il des observations ou des questions ? Monsieur BOUTELOUP.

M. BOUTELOUP : Monsieur le Maire, je me réjouis que vous annonciez le recrutement d'éducateurs. C'est une bonne mesure. Néanmoins, je souhaiterais savoir combien le quartier dispose déjà d'éducateurs.

M. le Maire : Ce n'est pas si évident de dire « il y a tel nombre d'éducateurs ». Il y a ceux qui sont salariés de la collectivité (1 aujourd'hui, 2 demain), des adultes relais qui relèvent de dispositifs de l'État, le financeur de ces postes. Ils ont quand même une vocation d'éducateur, mais avec des missions très précises. Il y en a au Saint-Jean, à Femmes Debout, à Cité jeunes, et à la régie de quartier. Ensuite, vous avez les personnels qui ne sont pas forcément des éducateurs en tant que tels, qui peuvent être des animateurs, mais qui ont forcément une vocation d'éducation aussi, de par le Centre social municipal ou d'autres associations, et je pense notamment aux Loisirs Populaires Dolois avec qui nous passerons des délibérations juste après, qui ont des personnes avec des missions d'animation et qui font aussi de l'éducation, bien évidemment. Je ne pense pas en avoir oublié. Y a-t-il d'autres questions ou observations ? Je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix ces principes sur le contrat de ville. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie. Le rapport est donc adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la nouvelle contractualisation du Contrat de Ville 2024-2030 « Engagement Quartiers 2030 ».

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 15. La parole est à Madame DRAY.

RAPPORT N° 15 : MISSION D'ACCUEIL DES 13-18 ANS PAR L'ASSOCIATION LOISIRS POPULAIRES DOLOIS POUR L'ANNEE 2024

DCM-2024-014

Mme DRAY : Merci, Monsieur le Maire. Depuis plusieurs années, la Ville a souhaité confier à l'association Les Loisirs Populaires Dolois une mission d'animation en direction des jeunes du quartier des Mesnils Pasteur, âgés de 13 à 18 ans en partenariat avec le centre social Olympe de Gougues. Ce partenariat s'inscrit dans l'axe « jeunesse et parcours éducatifs » du projet social validé par la CAF avec le centre social. Une convention annuelle définit le partenariat ainsi que les missions d'accueil des jeunes entre le centre social et l'association dans le cadre des projets 2024.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de convention 2024 avec l'association Les Loisirs Populaires Dolois pour la mission d'accueil des 13-18 ans, ainsi que le versement d'une prestation de 30 000 euros à ladite association ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

M. le Maire : Merci pour ce rapport. C'est en lien avec ce que je disais. Là, ce sont 30 000 euros qui vont à l'association Les Loisirs Populaires Dolois. C'est sur la mise en place de moyens pour les jeunes adolescents sur le quartier des Mesnils Pasteur. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de convention 2024 avec l'association Les Loisirs Populaires Dolois pour la mission d'accueil des 13-18 ans, ainsi que le versement d'une prestation de 30 000 euros à ladite association.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 16. La parole est encore à Madame DRAY.

RAPPORT N° 16 : ANIMATIONS AUX PIEDS DES IMMEUBLES PAR L'ASSOCIATION LOISIRS POPULAIRES DOLOIS

DCM-2024-015

M. le Maire : Nous ne sommes plus sur le quartier des Mesnils Pasteur uniquement. Nous sommes sur d'autres quartiers. C'est nouveau.

Mme DRAY : Il s'agit effectivement d'une nouvelle action portée à nouveau par Les Loisirs Populaires Dolois intitulée « Animations aux pieds des immeubles ». Les objectifs de cette action consistent à aller au-devant des enfants et des familles en situation de précarité, résidants sur différents quartiers dolois, que sont : Le Poiset, La Paule, Kennedy et les Mesnils Pasteur. Il s'agira d'animer des temps éducatifs et

ludiques à destination des enfants qui ne fréquentent plus les espaces collectifs de loisirs et de rapprocher des familles en précarité des structures d'accompagnement social et de loisirs.

Cette action a vocation à diversifier les supports d'intervention, qu'ils soient sportifs, culturels, scientifiques, environnementaux, manuels... Elle se veut être à l'écoute des enfants et des familles, être un relais vers les travailleurs sociaux et éducatifs en travaillant en partenariat avec les acteurs des territoires (Programme de Réussite Éducative, Grand Dole Habitat, médiathèques, clubs sportifs...)

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de convention avec l'association Loisirs Populaires Dolois pour l'action « Animations aux pieds des immeubles », ainsi que le versement d'une subvention de 4 000 euros à ladite association ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

M. le Maire : Merci. Nous avons voulu aussi, de par cette action, proposer des animations pour les jeunes dans d'autres quartiers que les Mesnils Pasteur. Ces autres quartiers dits « quartiers d'habitats sociaux » ne bénéficient d'aucune politique spécifique, et pourtant, des besoins s'expriment, puisqu'ils ne sont pas en Zone Urbaine Sensible. Il y aura une animation par mois aux pieds de ces immeubles avec les Loisirs Populaires Dolois. D'où la mesure. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de convention avec l'association Loisirs Populaires Dolois pour l'action « Animations aux pieds des immeubles », ainsi que le versement d'une subvention de 4 000 euros à ladite association.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 17. La parole est à Monsieur CHAMPANHET.

RAPPORT N° 17 : MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (CRECHES) - PENALITE

DCM-2024-016

M. CHAMPANHET : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Le règlement de fonctionnement des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant fixe les modalités d'organisation et d'inscription des enfants en crèche et notamment les modalités d'attribution des places. Cependant, il a été constaté un nombre grandissant de familles qui accepte une place en crèche dans les délais prévus, mais qui y renonce sans même prévenir la structure. Pour pallier cette problématique, il est proposé de mettre en place une pénalité. La signature d'un coupon-réponse engagera la famille pour une durée minimum d'accueil d'un mois à la crèche. En cas de désistement de leur part, le montant facturé sera calculé sur la base de 7 heures par jour, 5 jours par semaine, au tarif horaire maximum.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver la mise en place d'une pénalité pour renonciation à une place en crèche et la modification de l'article 6 du règlement de fonctionnement des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant de la Ville.

M. le Maire : Merci de ces précisions et ces nécessités. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci. Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la mise en place d'une pénalité pour renonciation à une place en crèche et la modification de l'article 6 du règlement de fonctionnement des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant de la Ville.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 18. La parole est à Madame JEANNET.

RAPPORT N° 18 : PARTICIPATION DE LA VILLE AUX CLASSES DE DECOUVERTE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

DCM-2024-017

Mme JEANNET : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Nous passons ce rapport chaque année. Pour financer les classes de découverte des enfants dolois, nous participons à hauteur de 11 euros par jour et par enfant dolois pour les classes de mer, de neige, de nature, de découverte, ainsi que les classes « Patrimoine ») :

- à hauteur d'un séjour pour deux classes par année scolaire et par établissement ;
- à hauteur d'un séjour pour trois classes par année scolaire pour l'école Wilson qui est la plus grosse école de Dole et qui a beaucoup plus de classe que les autres écoles.

Nous accordons aussi une aide financière d'un montant de 700 euros maximum par voyage en plus pour les classes de mer, puisque nous avons des tarifs importants sur les déplacements.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de ces participations aux organismes prestataires en faveur des enfants doctois.

M. le Maire : *Merci. C'est donc dans la continuité de notre soutien aux classes de découverte. Ce sont tout simplement des voyages scolaires pour les écoles, dont nous avons la responsabilité, c'est-à-dire élémentaires et maternelles. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce sujet ?*
Madame HERRMANN.

Mme HERRMANN : *J'ai une remarque. L'année dernière, il avait été proposé d'assouplir le cadre de cette participation. Vous aviez proposé de renvoyer cette proposition à la commission, pour, par exemple, à partir d'un projet d'école, laisser la possibilité de faire partir plus de classes que celles proposées. Vous aviez fait cette proposition pour revenir sur ce qui avait été proposé. Visiblement, cela n'a pas été fait, le rapport est le même que celui des années précédentes. Vous en souvenez-vous ?*

M. le Maire : *Oui, je me souviens très bien, Madame HERRMANN. Je vais vous répondre, rassurez-vous. Je laisserai peut-être par la suite la parole à Madame JEANNET qui a peut-être des choses à dire sur le sujet. Effectivement, nous avons renvoyé cela en commission. Il y a eu de nombreuses réunions de ces commissions depuis un an. Il y a des participations de l'opposition aux commissions, peut-être pas tout le temps, mais régulièrement. Vous pouvez de nouveau évoquer le sujet. Je n'ai pas le sentiment que cela pose problème. Vous avez des propositions qui sont les vôtres. Là aussi, elles sont légitimes et c'est bien normal. Ce n'est pas toujours courant, mais vous faites des propositions et c'est légitime. Après, nous n'avons pas forcément la même perception du sujet. Je vais laisser Madame JEANNET répondre sur le fond du sujet.*

Mme JEANNET : *En effet, ce sujet avait été demandé. Personnellement, je n'ai jamais eu de demande concernant une modification, si ce n'est que vous en aviez parlé lors de ce Conseil Municipal. J'avais eu aussi un échange avec Madame JARROT-MERMET qui m'avait rappelé cette disposition. Je lui avais dit que je n'étais fermée absolument à rien et que nous pouvions changer. Pourquoi pas ? Je lui avais donc demandé de se rapprocher de ses collègues, parce que personnellement, je n'avais pas de demande. À partir du moment où je n'ai pas de demande particulière des établissements, je ne vois pas quel intérêt nous aurions à tout modifier alors que pour l'instant, ils répondent aux demandes tous les ans, il n'y a pas de souci. En termes de budget, si je prends cette année, nous avons mis 14 800 euros au budget. Sur les demandes que nous avons de toutes les écoles, environ 270 enfants partirait sur huit classes. Nous répondons à la demande, nous remplissons le budget à 14 500 euros. Modifier pour modifier, si personne ne demande rien, je ne vois pas l'intérêt.*

Mme HERRMANN : *Il me semble quand même que la balle était plus dans votre camp pour sonder éventuellement les écoles plutôt que de demander à un collègue de faire un sondage auprès de ses collègues. La question est de savoir s'il y aurait une possibilité d'assouplir le cadre dans le cas où une école demanderait à partir avec plus de classes que ce qui est proposé dans le cadre. C'est simple et c'est ce que Monsieur le Maire avait renvoyé en commission et qui, finalement, est resté lettre morte.*

Mme JEANNET : *Ce n'est pas vraiment rester lettre morte, puisqu'à partir du moment où vous nous demandez quelque chose, je vous dis « pourquoi pas ? » Dites-moi ce que les écoles veulent, ce que les directeurs veulent. Je pense que c'est ouvert. On me répond qu'après, ce n'est pas possible de continuer le travail. Il ne doit donc pas y avoir une grande demande. Honnêtement, aujourd'hui, je ne me vois pas accepter que pratiquement toutes les classes d'une école complète partirait et dire aux autres « puisque nous avons une école qui part avec plus de classes, vous ne partirez pas cette année ». Je ne suis pas sûre qu'ils adhèreraient vraiment au problème ni à cette question. C'est une proposition que vous faites, mais à ce moment-là, allez jusqu'au bout et demandez-leur. À nous, ils ne demandent rien.*

M. le Maire : *Voilà ! Un partout ! Nous avons bien enregistré la demande. Mais que dire de plus ? Encore une fois, je ne vois pas où est le problème. Les enfants peuvent partir, il y a une réglementation nécessaire. Y a-t-il d'autres observations ou questions ? Je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Le rapport est approuvé.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la participation de la Ville aux classes de découverte pour l'année scolaire 2023-2024.

M. le Maire : *Nous passons au rapport n° 19. La parole est à Madame JEANNET.*

RAPPORT N° 19 : PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE DES ECOLES PRIVEES DE LA VILLE DE DOLE

DCM-2024-018

Mme JEANNET : Merci. Je poursuis. Cette participation concerne l'année 2024-2025. Comme vous le savez, la Ville de Dole participe aux frais de scolarité des écoles privées. Depuis l'année 2019, nous participons pour les classes élémentaires et les classes maternelles. Jusqu'à maintenant, les écoles privées nous donnaient leurs effectifs au 1^{er} janvier de l'année. Dorénavant, nous souhaiterions les avoir au moment de la rentrée. Nous allons donc laisser passer la rentrée de septembre. Nous souhaiterions avoir ces effectifs au 1^{er} octobre suivant la rentrée scolaire. Nous demandons simplement un réajustement sur ces effectifs scolaires. Il vous est proposé d'approuver cette modalité de calcul du forfait de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association avec le ministère de l'Éducation Nationale. Il s'agit simplement d'avoir les effectifs en octobre plutôt que de les avoir en janvier.

M. le Maire : Merci pour cette modalité de calcul quant à l'enregistrement des élèves des établissements privés en début d'année scolaire. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Le rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la modalité de calcul du forfait de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association avec le ministère de l'Éducation Nationale.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 20. La parole est à Madame NONNOTTE-BOUTON.

RAPPORT N° 20 : MODIFICATION DE LA CARTE SCOLAIRE

DCM-2024-019

Mme NONNOTTE-BOUTON : Merci, Monsieur le Maire. Conformément aux dispositions des articles L.212-7 et L.131-5 du Code de l'Éducation, la commune a la responsabilité de définir le ressort de chacune des écoles dénommé périmètre ou secteur scolaire. La Ville est cartographiée en secteurs scolaires. L'organisation et les effectifs des écoles de Dole dépendent de cette sectorisation. Après concertation avec les services de l'Éducation Nationale, une fusion des écoles de la Bedugue et du Poiset sera effective pour la rentrée scolaire 2024/2025. De par ce regroupement, les inscriptions scolaires des élèves du secteur géographique du Poiset seront incluses au secteur géographique de la Bedugue. Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver l'ajustement de la sectorisation à compter de la rentrée scolaire 2024/2025.

M. le Maire : Merci pour cette modification de carte tout simplement par le regroupement du site du Poiset sur le site de la Bedugue. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce sujet ? Madame HERRMANN.

Mme HERRMANN : J'ai une question concernant le programme Moby. Je souhaiterais savoir si, après la phase de lancement de janvier 2023, je crois, un diagnostic a été posé et si des solutions ont été proposées. Des enfants habitent loin de l'école, suffisamment loin pour ne pas pouvoir venir à pied. Je pense à la rue du Maréchal Juin qui est très longue, la rue de Montciel qui se trouve vers Crissey. Où en est ce programme ? Quelles propositions ont été faites ?

M. le Maire : C'est un programme de la Communauté d'Agglomération et non de la Ville. J'apporte ces éléments, car ce n'est pas de compétence municipale. Je vais peut-être laisser Madame JEANNET dire quelques mots sur ce sujet, ou Madame DELAINE qui a aussi assisté à certaines réunions, mais je vais déjà laisser la parole à Madame JEANNET sur ce sujet.

Mme JEANNET : En effet, il y a eu plusieurs réunions Moby, le but étant de voir quelles solutions pouvaient être apportées aux parents. Plusieurs pistes avaient été données, dont certaines étaient un peu farfelues et d'autres plus cohérentes. Aujourd'hui, il sera proposé que les horaires d'école puissent se caler sur une ligne qui passe devant l'ancienne école du Poiset et qui montera jusqu'à l'école de La Bedugue. Les enfants et les accompagnants pourront donc prendre le bus s'ils le souhaitent pour aller à l'école. Je comprends que pour certaines familles, ce sera plus loin. Néanmoins, sur la ville de Dole, de nombreuses familles sont éloignées de leur école de quartier. Pour autant, elles viennent par leur propre moyen, en bus, à pied, à vélo, en voiture. Nous avons essayé de réfléchir, puisque nous fusionnons deux écoles. Toutefois, soyez bien conscientes que personne n'habite à 100 mètres de son école, tout du moins pas grand monde. Là, nous sommes sur une proposition de service sur le fait de caler les horaires pour prendre le bus de la ligne 3, de mémoire, qui desservirait l'école de La Bedugue.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres questions ou observations ?

Mme HERRMANN : C'était juste pour dire que ce programme s'inscrit aussi dans l'écomobilité. Certes, il y aura plus de places pour se garer à l'école de La Bedugue, mais dire que l'on peut venir en voiture n'est pas un argument qui va dans le sens de l'objectif du programme Moby, d'autres types de mobilité étant souhaités.

Mme JEANNET : En même temps, sur cette école, vous avez la partie piétonne pour les enfants. Nous avons la chance dans ce quartier d'avoir des trottoirs suffisamment larges pour permettre aux enfants de se déplacer à pied avec leurs parents. Il y aura des pistes cyclables marquées au sol, les gens pourront venir à vélo. Il y aura cette possibilité de prendre le bus. Pour ceux qui n'ont pas d'autre choix que de déposer leurs enfants en voiture, il faut bien qu'il y ait aussi du stationnement. Un travail a donc été fait sur un parking plus important, sur du dépose-minute. Je pense plutôt aux élémentaires, puisque pour les maternelles, ce dépose-minute n'est pas possible. Nous allons créer un parking pour les enseignants pour laisser un maximum de places sur le nouveau parking qui sera créé devant l'école.

Toute une réflexion s'est quand même faite pour que les gens qui se déplacent en fonction de leur moyen de locomotion puissent trouver quelque chose. C'est vrai que, comme devant toute école, au moment des entrées et des sorties, vous avez le quart d'heure pénible pendant lequel vous avez beaucoup de monde qui arrive, avec les voitures, mais on ne peut pas faire autrement, avec les gens qui pourront partir à pied ou en bus. Je pense que cela a été quand même plutôt réfléchi. Tout le monde a mis du sien. Les services ont essayé de trouver de solutions aussi. Je pense que cela devrait aller. Cela étant, comme devant toute école, nous aurons en effet une accumulation de personnes qui arriveront et ce, pendant un quart d'heure.

M. le Maire : Par rapport à Moby, oui, Madame JEANNET vient de faire état des possibilités de déplacement autre que la voiture, mais nous sommes bien obligés aussi d'intégrer la problématique de la voiture, parce que les parents nous le demandent aussi. Il ne faut pas l'oublier. La voiture reste quand même le moyen de locomotion qu'ils utilisent le plus et sur lequel nous avons eu beaucoup de questions, notamment concernant le parking. Pour autant, on peut aussi favoriser les modes doux et on a la possibilité de le faire sur cette avenue du Maréchal Juin qui est très large. Maryline MIRAT.

Mme MIRAT : Merci, Monsieur le Maire. Je voulais répondre à Madame HERRMANN sur ce sujet. Je vous rejoins complètement sur l'écomobilité, évidemment, mais je me permets de nuancer vos propos quant à l'usage de la voiture. Je représente la collectivité au conseil d'école du Poiset (maternelles et élémentaires), malgré le non-éloignement des parents et des familles sur cette école, il s'avère que la voiture est un réel problème. Ce sujet du stationnement des voitures revient quasiment à chaque conseil d'école. Je crois que le problème est déjà existant et que l'usage de la voiture est déjà totalement ancré dans les familles des écoles du Poiset.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Madame JARROT-MERMET.

Mme JARROT-MERMET : Deux phrases de Madame JEANNET m'interpellent. Vous dites que les horaires des écoles devront être adaptés aux lignes de bus. Je ne sais pas, mais j'ai le souvenir que pour le lycée Duhamel, c'était le contraire, les horaires de bus se sont alignés aux horaires de l'école. Par ailleurs, vous avez parlé de propositions farfelues. Pourriez-vous nous en citer quelques-unes afin que nous puissions en juger par nous-mêmes ? Je vous remercie.

Mme JEANNET : D'abord, les horaires de bus existent déjà et ils ont été revus il n'y a pas si longtemps. Il faut bien comprendre que cette ligne qui passe devant l'école Poiset/Bedugue continue, puisque derrière, il faut emmener aussi des collégiens au collège ou des lycéens au lycée. On ne va donc pas désorganiser tout le monde. Il était plus raisonnable de modifier de quelques minutes les horaires d'entrée et de sortie d'école pour correspondre aux horaires de la ligne de bus. Nous ne sommes pas tout seuls à prendre ce bus, cela me paraissait logique. D'autre part, vous me parlez d'idées farfelues. Oui, j'ai entendu la proposition d'achat d'un petit train comme on le voit dans les zones touristiques pour venir faire le tour des quartiers. Je ne sais pas, elle est peut-être rigolote, mais cela me paraît être une idée plutôt farfelue et je ne vois pas comment on pourrait la mettre en place.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres questions ou observations ? Madame DELAINE.

Mme DELAINE : Je voudrais juste rappeler que ce quartier est quand même très bien desservi (fin de l'intervention non enregistrée, de 01 :43 :41 à 01 :44 :01).

M. le Maire : Merci. Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Le rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la modification de la carte scolaire par l'ajustement de la sectorisation à compter de la rentrée scolaire 2024/2025.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 21. La parole est à Monsieur REBILLARD.

RAPPORT N° 21 : BILAN FONCIER 2023

DCM-2024-020

M. REBILLARD : Merci, Monsieur le Maire. Le Conseil Municipal est tenu de délibérer tous les ans sur le bilan des transactions immobilières décidées au cours de l'exercice précédent. Ainsi, en 2023, l'assemblée délibérante s'est prononcée sur 24 dossiers fonciers incluant sept acquisitions, onze cessions, un échange, un déclassement du domaine public, un bail civil, un transfert d'office de voies privées à usage du public dans le domaine public de la commune, enfin une délibération modificative et une délibération complémentaire de dossier déjà délibéré auparavant. À ce jour, 5 dossiers d'acquisition et 3 dossiers de vente ont été régularisés par acte authentique. Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de prendre acte du bilan foncier 2023.

M. le Maire : Merci. C'est une prise d'acte. Il n'y a pas de vote. Vous avez un état de ce qui a été voté en Conseil Municipal pour des cessions, pour des acquisitions ou des échanges. Cela ne veut pas dire que c'est vendu ou acheté définitivement, puisqu'une fois que c'est voté en assemblée, il faut encore que nous passions devant le notaire. Y a-t-il des questions sur tout cela ? Madame HERRMANN.

Mme HERRMANN : C'est à propos du legs de Monsieur BAILLY. Son appartement est à nouveau en vente. Pourquoi n'a-t-il pas été vendu ? Je voudrais connaître dans ce cas-là est la destination de la somme récoltée lors de la vente.

M. le Maire : Pour la cession BAILLY, nous avons délibéré en Conseil Municipal sur une vente aux enchères qui a été annulée, comme vous l'avez vu. Pourquoi ? Parce que le mécanisme de vente aux enchères tel qu'il était organisé nécessitait d'avoir un nombre potentiel d'acheteurs suffisamment important pour que ces enchères puissent monter. Or j'ai constaté qu'il était insuffisant selon moi pour pouvoir organiser et mettre en place la vente. Nous allons donc changer de système. Soit nous faisons une vente de gré à gré avec un acheteur potentiel via une agence, solution vers laquelle nous nous dirigeons actuellement, soit nous pourrions peut-être faire autrement ou réorganiser une vente aux enchères, peut-être avec plus de communication. Voilà pourquoi ce n'est pas vendu. Cela étant, nous pouvons espérer que dans l'année 2024, ce soit effectué.

S'agissant de la somme, nous ne l'avons pas encore, mais une fois que nous l'aurons, elle sera tout simplement enregistrée en recettes au budget général. Elle n'est pas affectée à quoi que ce soit de particulier. Y a-t-il d'autres questions ou observations ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal prend acte du bilan foncier 2023.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 22. La parole est à Monsieur DOUZENEL.

RAPPORT N° 22 : CESSION DE TERRAIN A LA SOCIETE OMNIA REX - DELIBERATION COMPLEMENTAIRE : DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

DCM-2024-021

M. DOUZENEL : Merci, Monsieur le Maire. Par délibération du 26 janvier 2024, le Conseil Municipal a réitéré sa décision de cession au profit de la société OMNIA REX ou tout organisme se substituant, des parcelles cadastrées sections BW 320 et BW 317 pour une surface totale de 7 454 mètres carrés pour la réalisation d'un cinéma multiplexe à proximité du centre-ville. La parcelle cadastrée section BW 320 d'une superficie de 7 328 mètres carrés, correspond à l'emprise foncière des anciens abattoirs municipaux de la Ville qui étaient affectés à un service public et incorporés dans le domaine public communal. Aujourd'hui, à la demande des crédits bailleurs, acquéreurs du terrain, il convient de constater la désaffectation du terrain et de prononcer le déclassement du domaine public communal de la parcelle cadastrée section BW 320. En effet, ce bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public depuis la démolition des anciens bâtiments il y a plusieurs années.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de constater la désaffectation de la parcelle cadastrée section BW 320, d'une superficie de 7 328 mètres classés, et de prononcer son déclassement.

M. le Maire : Merci. Il y a plusieurs choses. Premièrement, par cette délibération, nous engageons la désaffectation et le déclassement du domaine public. Pourquoi ? Parce que d'abord, les crédits bailleurs qui seront propriétaires du terrain, puisque financeurs du cinéma, ont chacun des notaires, lesquels nous demandent de prendre cette délibération. Ensuite, dorénavant, toutes les ventes qui sont des cessions où la collectivité assumait ou assurait un service public sur la parcelle entraînent obligatoirement un

déclassement du domaine public. Nous l'avons déjà fait sur la vente de REXEL avenue Pompidou, parce qu'il y avait eu l'Épicerie sociale.

Il y a une dernière complexité qui est que lorsque l'on engage le déclassement du domaine public, il faut redélibérer ensuite sur la cession du foncier même si on l'a déjà fait auparavant. C'est pour cela que pour le multiplexe et sur le Château de Crissey, nous repassons en délibération les cessions, puisqu'auparavant, on prend une délibération de déclassement du domaine public. Voilà la complexité qui s'impose à nous. Ce n'est pas le souhait de la collectivité ni celui de nos services, mais ce sont les souhaits administratifs et juridiques des notaires. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la délibération complémentaire concernant la désaffectation et le déclassement du domaine public d'une parcelle suite à la cession de terrain à la société OMNIA REX.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 23 dans lequel nous repassons la cession. La parole est à Monsieur JABOVISTE.

RAPPORT N° 23 : CESSION DE TERRAIN A LA SOCIETE OMNIA REX - DELIBERATION COMPLEMENTAIRE : CESSION

DCM-2024-022

M. JABOVISTE : Merci Monsieur le Maire. Nous allons donc poursuivre. Par délibération du Conseil Municipal précédent, nous avons adopté la décision de cession de parcelles au profit de la société OMNIA REX, ou tout organisme se substituant. Par la délibération que nous venons de prendre, le Conseil Municipal a approuvé la désaffectation des parcelles que mon collègue a citées tout à l'heure. Compte tenu de cette décision de déclassement (laquelle est devenue exécutoire par suite de sa transmission au contrôle de légalité), le Conseil Municipal peut valablement réitérer sa décision de cession au profit de la société OMNIA REX, ou tout organisme se substituant, des parcelles cadastrées section BW n° 320 et section BW n° 317 pour une surface totale de 7 454 mètres carrés pour la réalisation d'un cinéma multiplexe à proximité du centre-ville.

Dans le cadre de la réalisation de places de stationnement nécessaires à la construction, l'article L.151-33 du Code de l'Urbanisme prévoit que celles-ci puissent être réalisées sur le terrain d'assiette ou dans son environnement immédiat. Par conséquent, la société OMNIA REX et la Ville de Dole ont convenu de régulariser, dans la poursuite de leur premier accord, la mise en place d'une concession à long terme portant sur un parc public de stationnement attenant, par le biais de la signature d'une convention d'amodiation permettant à la société OMNIA REX d'être tenue quitte de ses obligations en matière d'aire de stationnement, qui seront réalisées par la Ville de Dole.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Urbanisme du 13 mars 2024, il vous est proposé :

- de décider de la cession à la société OMNIA REX, ou tout organisme se substituant des parcelles cadastrées section BW n° 320 et section BW n° 317 pour une surface totale de 7 454 mètres carrés ;
- de préciser que cette cession sera réalisée moyennant le prix de 48,92 euros HT/mètre carré ;
- de préciser qu'il est convenu que la réalisation par acte authentique pourra avoir lieu soit au profit de la société OMNIA REX, soit au profit de toute personne morale ou physique ou tout pool de crédits bailleurs que ce dernier se réserve de désigner, mais dans ce cas, il restera solidairement obligé, avec la personne désignée, au paiement du prix et à l'exécution de toutes les charges et conditions stipulées aux présentes sans exception ni réserve ;
- de prendre acte que l'acquéreur s'engage à terminer le chantier, situation attestée par le dépôt en mairie de Dole de la déclaration d'achèvement et la conformité des travaux, au plus tard 24 mois après la signature de l'acte de vente ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'amodiation pour conférer à la société OMNIA REX des droits d'occupation d'une aire de stationnement de 45 places qui sera réalisée par la Ville conformément aux accords du dépôt du permis ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tout document y afférent.

Merci.

M. le Maire : Merci, Monsieur JABOVISTE, pour cette délibération. Je précise qu'il y a eu une modification d'une partie de la délibération ces jours derniers suite à la demande, là aussi, des notaires des crédits bailleurs concernant cette convention d'amodiation pour pouvoir délibérer efficacement, c'est-à-dire finaliser la vente et permettre cette aire de stationnement de 45 places, assurée par cette convention d'amodiation pour en quelque sorte, une mise à disposition pour 15 ans de cette surface de stationnement. Voilà pour cette modification de la délibération. Pour tout le reste, c'est la cession

précédente. Il n'y a rien de nouveau, si ce n'est que nous devons la repasser puisque nous avons délibéré auparavant sur la question de désaffectation du domaine public. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la délibération complémentaire concernant la cession de terrain à la société OMNIA REX.

M. le Maire : Je vous précise que demain, aura lieu la pose de la première pierre du cinéma sur le site rue Cordienne. Il y aura donc à La Commanderie une soirée de présentation du projet où plus de 1 000 personnes sont inscrites, ce qui révèle l'engouement sur ce projet. Nous passons au rapport n° 24. La parole est à Monsieur GERMOND.

RAPPORT N° 24 : CESSIION DU CHATEAU DE CRISSEY ET DU CENTRE AERE DE CRISSEY – DELIBERATION COMPLEMENTAIRE : DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

DCM-2024-023

M. GERMOND : Merci, Monsieur le Maire. Par délibération du 19 juin 2023, le Conseil Municipal a approuvé la cession à la SCI « Les Maulois 2 », représentée par Monsieur Vincent CLERGEOT, du Château de Crissey et ses dépendances ainsi que du centre aéré, le tout cadastré sections AB 83, 161, 189 et 192. Aujourd'hui, le Château de Crissey est inoccupé et afin de pouvoir procéder à la cession de cet ensemble immobilier, il est proposé au Conseil Municipal de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement du domaine public communal du Château de Crissey et ses dépendances ainsi que du centre aéré, répertoriés au cadastre sur les parcelles AB 83, 161, 189 et 192 pour une surface totale de 22 882 mètres carrés, pour une incorporation dans le domaine privé communal.

M. le Maire : C'est la même logique que précédemment. Il y a eu effectivement des implications municipales, des services publics municipaux dans ce domaine, notamment par exemple un centre périscolaire. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la délibération complémentaire pour la désaffectation et le déclassement du domaine public du Château de Crissey et du centre aéré de Crissey.

M. le Maire : Puisque nous avons procédé à ce déclassement du domaine public, nous passons de nouveau à la cession du château que j'espère signer définitivement dans les prochaines semaines. La parole est à Madame DELAINE.

RAPPORT N° 25 : CESSIION DU CHATEAU DE CRISSEY ET DU CENTRE AERE DE CRISSEY – DELIBERATION COMPLEMENTAIRE : CESSIION

DCM-2024-024

Mme DELAINE : Merci, Monsieur le Maire. Le Conseil Municipal a approuvé la désaffectation du Château de Crissey, de ses dépendances et du centre aéré, ainsi que leur déclassement du domaine public communal. Compte tenu de cette décision de déclassement, le Conseil Municipal peut valablement réitérer sa décision de cession au profit de la SCI « Les Maulois 2 ».

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- de décider de la cession au profit de la SCI « Les Maulois 2 », représentée par Monsieur Vincent CLERGEOT, du Château de Crissey et ses dépendances ainsi que du centre aéré, le tout cadastré AB 83, 161, 189 et 192 pour une surface totale de 22 882 mètres carrés, moyennant le prix de 525 000 euros ;
- de préciser que toute personne ou morale ou physique pourra se substituer à la SCI « Les Maulois 2 », aucune modification ne pouvant être apportée aux conditions initiales ;
- de préciser la constitution de servitudes de tréfonds au profit de la Ville sur les parcelles AB 189, 161 et 192 pour les réseaux d'assainissement collectif et d'eau potable, et au profit de concessionnaires pour les réseaux secs existants ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tout document y afférent.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Le rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la délibération complémentaire concernant la cession du Château de Crissey et du centre aéré de Crissey.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 26. La parole est à Monsieur REBILLARD.

RAPPORT N° 26 : CESSION DE TERRAIN A MADAME ET MONSIEUR BOURGEOIS

DCM-2024-025

M. REBILLARD : La Ville est propriétaire des parcelles cadastrées sections BN 486 et BN 490 pour une superficie totale de 900 mètres carrés sise chemin des Noches. L'agencement de ces deux parcelles permet à la Ville la création d'un lot à bâtir, viabilisé et desservi par la rue Jean Mermoz. Madame et Monsieur BOURGEOIS demeurant à Saint-Aubin ont manifesté leur intérêt pour ce lot.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la cession à Madame et Monsieur Jean-Pierre BOURGEOIS, des parcelles BN 486 et 490 (lot à bâtir n° 2) pour une superficie totale de 900 mètres carrés sises rue Jean Mermoz, moyennant le prix de 80 euros HT/mètre carré ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir ainsi que tout document y afférent..

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la cession de parcelles à Madame et Monsieur Jean-Pierre BOURGEOIS.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 27. La parole est à Monsieur GERMOND.

RAPPORT N° 27 : ACQUISITION DE TERRAIN A LA SCI MAXIMUS – RUE DU PRELOT

DCM-2024-026

M. GERMOND : Merci, Monsieur le Maire. La SCI Maximus représentée par Monsieur Thierry MAGNO est propriétaire de l'immeuble « Le Moulin » situé rue du Prélot. Monsieur MAGNO est en cours de cession de tous les lots de ladite copropriété. Cette vente est l'occasion de régulariser l'usage public constaté entre la rue du Prélot, côté passerelle et le quai Pasteur, sur les parcelles cadastrées section BE 121p, BX 75 et BX 76, d'une superficie totale de 369 mètres carrés et appartenant à la SCI Maximus. Néanmoins, quatre places de stationnement sont détachées de l'emprise, places réservées et privatives à quatre propriétaires de l'immeuble « Le Moulin », qui à l'occasion de leur acquisition à la SCI Maximus, ont signé un bail emphytéotique de 99 ans. Il a également été convenu que la parcelle BE 121p devait être grevée d'une servitude de passage pour entériner l'usage que conférait le passage Raynaud III.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition à la SCI Maximus d'une partie de la parcelle BE 121p d'une contenance d'environ 80 mètres carrés, à parfaire par voie de géomètre et des parcelles BX 75 et BX 76 de contenances respectives de 218 mètres carrés et 71 mètres carrés, ainsi que la constitution de servitude sur la parcelle BE 121p, moyennant le prix de 1 euro symbolique ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte et la constitution de la servitude à intervenir ainsi que tout document y afférent ;
- d'approuver l'intégration de ces parcelles au domaine public communal dès qu'elles auront été acquises par la Collectivité.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Le rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'acquisition de terrain à la SCI Maximus.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 28. La parole est à Monsieur PÉCHINOT.

RAPPORT N° 28 : ÉCHANGE DE TERRAIN AVEC MADAME ET MONSIEUR BOINE

DCM-2024-027

M. PÉCHINOT : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur et Madame BOINE sont propriétaires au 22 rue Beauregard et à ce jour, désireux de vendre leur bien. Cependant, il est apparu des incohérences entre la

documentation cadastrale et les limites définies matériellement au niveau des garages et de l'entrée de la propriété. Afin de gommer ces discordances, il a été proposé à Madame et Monsieur BOINE de procéder à des échanges de parcelles.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'échange de la parcelle BS 357 d'une superficie de 1 mètre carré au bénéfice de la Ville, contre les parcelles BS 358 et 359 d'une superficie totale de 35 mètres carrés au profit de Madame et Monsieur BOINE ;
- de préciser que cet échange est consenti sans soulte ;
- d'approuver le déclassement du domaine public communal des parcelles BS 358 et 359 de superficies respectives de 2 mètres carrés et 33 mètres carrés,
- d'approuver le classement dans le domaine public de la Ville de Dole de la parcelle BS 357 d'une superficie de 1 mètre carré ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ou tout document y afférent.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Merci. Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'échange d'une parcelle au bénéfice de la Ville contre deux parcelles au profit de Madame et Monsieur BOINE.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 29. La parole est à Monsieur MBITEL.

RAPPORT N° 29 : CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'UNE IMPASSE DEPENDANT DE L'AVENUE DU MARECHAL JUIN

DCM-2024-028

M. MBITEL : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Par délibération du 20 mars 2023, le Conseil Municipal a décidé la cession au profit de la société France Béguinages d'une emprise foncière de 5 205 mètres carrés au sein de la zone à urbaniser du Boichot en vue d'y construire un habitat inclusif de 22 logements. Ce projet sera dans un premier temps desservi par l'avenue du Maréchal Juin, au niveau du Tabac Presse, via la parcelle CP 623 récemment acquise par la Ville. Pour des raisons techniques concernant le raccordement aux réseaux urbains et conformément à son usage futur dans l'aménagement du Boichot, cette impasse, dépendant de l'avenue du Maréchal Juin, pourrait être classée dans le domaine public communal selon les dispositions de l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière. Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver le classement dans le domaine public communal de la parcelle cadastrée section CP 623 d'une contenance de 786 mètres carrés.

M. le Maire : Merci. Cet accès va permettre de desservir le projet de Béguinages qui devrait commencer dans quelques mois. Je ne sais plus exactement si le permis a été signé ou s'il est sur le point de l'être. En tout cas, l'instruction est en cours. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce sujet ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le classement dans le domaine public communal d'une impasse dépendant de l'avenue du Maréchal Juin.

M. le Maire : L'ordre du jour est épuisé. Nous ne le sommes pas encore, mais je vous souhaite quand même une bonne soirée. Merci à vous.

La séance est levée à 20 heures 42.

Le Maire,
Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX

La secrétaire de séance,
Madame Catherine NONNOTTE-BOUTON